C.R.A.C. N° 18 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 4 octobre 2022

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré

Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....1

Projets et propositions.....1

Proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Collin (Doc. 200 (2019-2020) N° 1) ;

Proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, déposée par M. Lomba, Mme Galant, MM. Demeuse, Devin, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée (Doc. 1035 (2022-2023) N° 1).....1

Désignation d'un corapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau.....1

Exposé de M. Lomba, coauteur de la proposition de décret n° 1035

Intervenants : M. le Président, M. Lomba.....2

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme de Coster-Bauchau, MM. Lomba, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Galant, M. Demeuse, Mme Vandevoorde.....2

Proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, déposée par M. Lomba, Mme Galant, MM. Demeuse, Devin, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée (Doc. 1035 (2022-2023) N° 1).....24

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....24

Vote sur l'ensemble.....24

Confiance au président et au rapporteur.....24

Interpellations et questions orales.....25

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les loyers d'équilibre » ;

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie régionale de gestion de logements publics »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....25

Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet de contrôles mystères pour lutter contre la discrimination au logement »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....27

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les engagements du Commissariat à la reconstruction sur le réseau de gaz de Rochefort »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....28

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la nécessaire réaction urgente du Gouvernement wallon face au manque de kots en Wallonie » ;

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'élargissement des missions des agences immobilières sociales (AIS) et des associations de promotion du logement (APL) aux logements étudiants »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....29

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les coûts de l'énergie dans les logements sociaux »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....32

Reprise de la séance.....33

Interpellations et questions orales (Suite).....33

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cri de désespoir du CPAS d'Écaussinnes et les demandes d'aide qui explosent »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....33

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cadastre des ouvrages d'art communaux »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....34

Organisation des travaux (Suite).....36

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....36

Interpellations et questions orales retirées.....36

Liste des intervenants.....37

Abréviations courantes.....38

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je voulais rappeler ce que j'ai dit voici 15 jours concernant le dossier BATOPIN et l'étude que l'IWEPS est sur le point de finaliser. Il avait été dit qu'elle nous serait communiquée. Sauf erreur, nous ne l'avons pas reçue. Je me permets de réactiver la demande pour que l'on ne laisse pas passer trop de temps avant de se saisir de cette étude.

M. le Président. – Merci beaucoup. On en prend bien note.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE L1314-1 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION, DÉPOSÉE PAR MM. ANTOINE, DISPA, MME GREOLI, MM. DESQUESNES, BASTIN ET COLLIN (DOC. 200 (2019-2020) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE L1314-1 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE DE DÉFICIT BUDGÉTAIRE ET D'UTILISATION DES FONDS DE RÉSERVE ORDINAIRES, DÉPOSÉE PAR M. LOMBA, MME GALANT, MM. DEMEUSE, DEVIN, MME DE COSTER-BAUCHAU ET M. HAZÉE (DOC. 1035 (2022-2023) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Collin (Doc. 200 (2019-2020) N° 1) ;
- de la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, déposée par M. Lomba, Mme Galant, MM. Demeuse, Devin, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée (Doc. 1035 (2022-2023) N° 1).

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. – M. Demeuse a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Nous devons néanmoins désigner un corapporteur. Quelqu’un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Lomba, coauteur de la proposition de décret n° 1035

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – La proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation concerne les finances communales et locales.

Un certain nombre de difficultés sont rencontrées. Je ne vous rappelle pas toutes les crises que nous venons de vivre, inédites par leur ampleur et leur succession. Cela n'arrête pas : après le covid, ce sont les inondations ; après les inondations, c'est la guerre en Ukraine, la crise de l'énergie et l'inflation. Nous sommes soumis à rude épreuve, et les pouvoirs locaux en première ligne.

Nous avions déjà pris des dispositions par les pouvoirs spéciaux lors des premières crises.

(Réaction de M. Antoine)

Non, tout à fait.

Nous avons poursuivi et confirmé par un décret en 2021, et il se fait que les choses ne sont pas calmées.

Nous souhaitons poursuivre la possibilité pour les pouvoirs locaux de déroger aux sacro-saintes règles de l'équilibre, essentiellement pour 2023, avec un maximum de 2 % de déficit à l'exercice propre. Il ne s'agit pas d'une obligation, mais d'une possibilité offerte aux pouvoirs locaux lorsqu'ils n'ont pas le choix.

Nous ne proposons pas d'aller plus avant que 2023, contrairement à l'amendement qui vient de tomber et que je viens de lire, parce qu'il nous semble important de coller à la réalité et aux difficultés.

Nous évaluerons l'évolution de la situation dans le courant de l'année 2023, ce qui nous conduira peut-être, le cas échéant, à reporter la proposition pour des années ultérieures. Nous évoquons 2024, mais nous pourrions parler d'autres années puisque nous n'en savons rien du tout.

Il faut tenir la situation à l'œil et essayer d'agir en conséquence des éléments qui nous apparaissent devoir être surmontés.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Nous interviendrons M. Dispa et moi-même, l'un pour dresser le constat et le partager avec vous si besoin, ce qui justifiera les amendements que nous avons déposés et que M. Dispa vous proposera tout à l'heure.

Il est vrai que notre texte, Monsieur le Ministre, date d'une certaine époque où nous pouvions espérer que la crise sanitaire ne durerait qu'un temps. Elle a précédé une autre crise pour une partie de notre population que constituait le drame des inondations. Enfin, aujourd'hui, une crise énergétique doublée de ses conséquences en matière d'inflation.

Autrement dit, pouvons-nous encore parler de crise conjoncturelle dès lors que, depuis le début de cette législature, nous sommes dans des crises à répétition ? Ce qui fait d'ailleurs dire à un certain nombre d'experts au niveau européen qu'il ne s'agit plus de crise ponctuelle, mais d'une crise structurelle en lien avec d'autres phénomènes qui, pour partie, ont des raisons particulières – la guerre en Ukraine et ses conséquences – et, pour une autre partie, la nécessité d'adopter un comportement de plus grande sobriété sur le plan énergétique.

Je pense que personne ici ne remettra en cause l'indexation automatique qui constitue un stabilisateur pour un grand nombre de nos concitoyens. Tout cela nous entraîne dans la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, vous connaissant, je suis convaincu que vous accepterez avec nous de dire que la photographie que nous présentons aujourd'hui risque encore de se détériorer dans les prochains mois.

Avec une immense difficulté, c'est que la situation d'une commune n'est pas celle d'une autre. Leurs histoires sont séparées. Leurs dépenses, leurs structures, leurs investissements, le profil du contribuable. Il est donc difficile de parler d'un type de commune wallonne. Convenons-en en modestie, même dans une région déterminée, on peut avoir des communes qui bénéficient de recettes particulières ou d'autres qui sont contraintes à des dépenses que les premières ne connaissent pas, ce qui fait que nous sommes devant une mosaïque communale, dont nous pouvons dire aujourd'hui sans nous tromper que leur situation s'est détériorée de manière très significative pour l'ensemble.

Au fond, quoi de plus normal ? On voit que le Fédéral emprunte et augmente son endettement de 1 milliard d'euros par mois. On voit la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, chaque année, emprunte 1,5 milliard d'euros. On voit la Région qui emprunte – nous en avons discuté avec Stéphane Hazée et d'autres hier – un différentiel de pratiquement 5 milliards, ce qui nous tire vers une situation effroyable de 300 % de dette par rapport aux recettes. Les provinces sont en train de tirer la langue, considérant que, passé cette législature, elles auront d'immenses difficultés. Les communes participent à cette situation particulière des finances locales.

Les communes ont une part de responsabilité qui leur est propre, même si un certain nombre de niveaux de pouvoir ne se comportent pas toujours bien à leur égard.

M. Dispa, M. Bastin et votre serviteur, à maintes reprises, vous ont rappelé combien le Fédéral avait tendance à maltraiter les communes et à se décharger d'un certain nombre de dépenses, améliorant ainsi leur propre résultat tout en transférant des charges, et nous le voyons avec un exemple simple : les zones de secours, où le quatrième ajustement fédéral ne prévoit toujours pas d'indexation. Les zones de police, il y a une partie d'indexation, mais la structure de financement fait que la part communale reste importante. Je pourrais y joindre l'augmentation considérable des RIS qui pèsent de manière contrastée sur les CPAS locaux, qui doivent en assurer une partie.

Il n'empêche que, si je reprends les chiffres qui me paraissaient non discutables au moment où ils ont été publiés en mai, ils étaient déjà à +75 millions dans les postes de transferts. Or, nous savons aujourd'hui qu'avec l'indexation telle qu'elle est enregistrée, qui n'a plus rien à voir avec celle de mai, où nous n'avions eu que deux indexations, probablement en aurons-nous une dernière en décembre, ce qui fera cinq indexations successives. La situation est particulière pour les communes.

Cette indexation, c'était le deuxième poste que je voulais évoquer, les transferts sont généralement largement dépendants des communes. Belfius chiffrait au mois de mai à peu près à 95 millions d'euros l'augmentation des dépenses liées à l'indexation. À peu de choses près, si l'on se projette en 2023, cette charge sera probablement doublée. Je sais qu'en 2022, selon l'exposition de l'indexation au nombre de mois, on ne peut pas parler de 10 % ou de 11 % sur les 12 mois. C'est sur des tranches, des périodes. Mais enfin, en 2023, là, ce sera plein. Nous aurons l'effet combiné de 2022 et de la nouvelle indexation dont le Bureau du Plan nous disait le 6 septembre qu'elle serait au minimum de 6,3. Dans l'histoire de notre Région, jamais, en 12 mois, en 15 mois, les communes et la Région wallonne n'ont connu une telle augmentation. Nous serons, chers collègues, au-delà des 16 %. Si l'on en croit Bruno Colmant, nous devrions même connaître des chiffres supérieurs.

Le premier souci, ce sont les dépenses de personnel. Peut-être que M. le Ministre aura de bonnes nouvelles, puisqu'il est un des heureux participants à la loterie du conclave budgétaire où il y a beaucoup plus de lots perdants que de lots gagnants. N'achetez pas trop de billets, parce que vous risquez de perdre plus que de gagner. Vous pourrez peut-être nous rassurer sur, j'imagine, demande conjointe de votre part et principalement de Mme Morreale sur les indexations des APE.

Cela concerne la fédération, le monde associatif qui n'a pas beaucoup d'autres ressources, mais cela concerne aussi les communes dont nous savons que ces dernières années, un grand nombre de postes ont été recrutés sous forme de points APE devenus subventions APE. Un montant de 38 millions d'euros était sollicité, vous nous direz ce que cela représente pour les pouvoirs locaux. Ce serait intéressant d'en connaître les chiffres.

Au passage, partagez-vous le chiffre de Mme Morreale ? Quand je la lis et pour avoir exercé ses compétences, elle ne traite que de l'indexation et pas de la dérive barémique. Cela signifie que le calcul de l'ancienneté des postes APE n'a pas été intégré dans le calcul, ce qui veut dire que l'ancienneté, c'est 1 % – 1,5 % chaque année.

C'était le cas avant, je vous rassure. Auparavant – j'ai eu l'honneur d'être ministre avec votre formation politique –, il y avait une ligne indexation et une ligne barémique.

Aujourd'hui, il n'y en a plus aucune des deux. C'est une question que j'adresse au ministre. On ne peut pas débattre d'un décret sans partager les constats en la matière.

Le troisième élément, ce sont les statutaires. Personne n'a oublié la loi de M. Daerden qui avait tenté de contenir le financement des statutaires. Cette double cotisation – cotisation de base et cotisation de responsabilité – est en explosions, je ne vous apprends rien. Si l'on prend tout le périmètre communal – les CPAS, les zones de police et les zones de secours –, on va vers un fois trois.

Comme il n'y a pas de financement alternatif au niveau fédéral, on est dans un financement à huis clos, c'est dire si la charge va être terrible pour les communes wallonnes, vous n'en êtes pas responsable. Par contre, vous êtes responsable du deuxième volet.

Depuis 2011, la Flandre a renoncé aux statutaires, et elle vient de renoncer en début de cette législature aux statutaires régionaux. Pour bien comprendre, cela veut dire qu'il n'y aura plus de statutaires en Flandre.

Les statutaires pensionnés flamands, bruxellois et wallons seront financés à l'avenir essentiellement par les statutaires wallons actifs. C'est un transfert du Nord vers le Sud pour lequel je n'entends guère de voix s'élever.

De deux choses l'une, ou bien l'on se tait et l'on fait comme les Flamands, on passe aux contrats actuels – on peut en discuter, pourquoi pas –, ou bien vous croyez que les statutaires présentent encore un grand nombre de vertus, alors vous devez mettre le pied dans la porte. Cependant, je n'ai pas entendu que la porte grinçait ces dernières semaines et ces derniers mois. C'est un deuxième sujet de préoccupation.

C'est l'occasion de nous indiquer de manière solennelle quelles ont été vos démarches. Vous aviez évoqué une démarche auprès du comité de concertation, mais vous ne m'en voudrez pas de dire que votre coreligionnaire en charge des pensions n'a rien communiqué sur cet élément. C'est d'autant plus incroyable qu'elle était elle-même municipaliste.

Vous, vous l'êtes resté. Elle, je ne sais pas. J'espère que le Christophe, bourgmestre de Huy, le dispute au Collignon, ministre, en le poussant à agir, pour qu'il en soit autrement au niveau fédéral, puisqu'il n'y a toujours pas de financement alternatif déclaré.

Autre poste pour les communes, ce sont les charges de fonctionnement. Faisons une séparation : il y a les communes qui bénéficient d'un contrat à terme fixe jusqu'au 31 décembre de cette année, mais nous savons qu'après nous serons dans un contrat aléatoire, parce qu'il n'y a plus de fournisseur qui se présente gaiment en disant : « Je vous présente un terme fixe. » Tout au plus peut-on espérer une combinaison du mix et du variable, voire, si l'on veut un meilleur prix, une variable mais avec toutes les conséquences que cela suppose.

Que ce soit pour celles qui n'avaient pas de contrat à terme fixe ou pour celles qui en bénéficiaient, en 2023, la facture sera là, pour le gaz, pour l'électricité et pour le chauffage au mazout. On attend un geste de Frédéric Daerden sur les subventions pour les écoles, mais s'il ne vient pas, et c'est déjà le cas, c'est évidemment vers les collèges communaux que les écoles communales se tournent pour remplir les citernes. Les citernes sont généralement très généreuses, vu que le système de chauffage n'est plus toujours adapté et l'isolation du bâtiment ne l'est guère plus.

Monsieur le Ministre, pardonnez-moi si je rappelle des lieux communs, mais il est important que nous ayons une photographie maintenant et pour les quelques mois de cette législature, pour dire combien la situation des communes est objectivement dégradée. Si quelqu'un estime le contraire, qu'il se lève ou se taise à jamais, parce que je pense que les chiffres sont suffisamment éloquents.

Vous me direz qu'il y a les recettes. Pour l'IPP, nous savons que nos concitoyens ont vu leur salaire lié à une forme d'indexation ; une grande partie d'entre eux, pas tous. Pouvons-nous alors espérer, en 2023, mais cela va être très limité, c'est pour 2024 et 2025, notamment pour les indépendants, avec des hauts et des bas… En ce qui les concerne, il suffit de voir certains artisans qui souffrent aujourd'hui ou qui réduisent leurs activités. En 2023, l'IPP ne va donc guère évoluer, surtout si, de surcroît, il y a des licenciements.

Vous avez raison, il y aura une évolution de l'ordre du pour cent, mais qui ne sera pas beaucoup plus significative. Par contre, j'ai la correction de relever que le précompte immobilier va frapper fort, avec une particularité : vous pouvez avoir occupé un immeuble qui fait l'objet d'un revenu cadastral élevé, sans en avoir les revenus proportionnés, et l'inverse, vous trouver avec un revenu cadastral de type modeste et un revenu très conséquent, parce que notamment vous avez rénové la fermette sans qu'il n'y ait eu une révision du revenu cadastral.

(Réaction d'un intervenant)

Il y en a encore : 62 % des habitations wallonnes sont sous revenu cadastral modeste.

(Réaction d'un intervenant)

Je ne dis pas qu'elles sont toutes dans le même endroit, mais c'est la statistique et je peux vous la donner, comme ancien ministre du Budget. C'est peut-être 64 % ou 60 % aujourd'hui, les années ont passé.

On aura donc une bonne nouvelle pour le revenu cadastral. Pas sûr que, lorsque nos citoyens vont recevoir les courriers en août et septembre de l'année prochaine, ils considèrent cela comme une bonne nouvelle, parce que l'augmentation sera très sensible.

Concernant les taxes locales, Monsieur le Ministre, vous aviez envoyé une circulaire en 2022 plaidant la sobriété, puisque nous sortions d'une crise covid, ou d'inondations pour certains. Ce serait peut-être utile que vous nous indiquiez quelle est votre appréciation pour l'avenir.

Enfin, reste un élément qui est l'héritage de votre voisin, et j'y ai participé, qui est – il faut rendre à César ce qui lui appartient – le Fonds des communes, index +1. Je mets à votre crédit l'obtention des 93 millions d'euros à l'ajustement. Cependant, c'était une photographie au moment T. Depuis lors, l'inflation n'est plus la même. Ma question est donc toute simple : au conclave budgétaire de la loterie des perdants et des quelques gagnants, avez-vous introduit, comme la législation vous le permet, indexation nouvelle +1 ?

A-t-il, oui ou non, repris l'indexation attendue à la fin de cette année +1 ?

Ce serait une nouvelle importante et je ne crois pas que les 39 millions aient anticipé les accélérations d'inflation auxquelles nous sont confrontées aujourd'hui.

Pouvez-vous nous indiquer le complément de financement que vous comptez accorder aux communes ?

Ce qui est très intéressant dans l'étude du meilleur spécialiste des finances locales qu'est Arnaud Dessoy – je tiens à lui rendre un hommage appuyé, car, depuis une dizaine d'années, sinon davantage, il tient une comptabilité très fine des finances locales – c'était sa création du panier du bourgmestre, une nouveauté cette année, qui est assez sympathique.

Cela lui appartient, on peut contester quelques facteurs ou quelques pondérations, mais il n'empêche que, lorsqu'il avait comparé le panier du bourgmestre avec le panier dit « de la ménagère », si l'on prend l'indice 100 en 2017, il était à 113 pour les ménages et au-delà des 120 pour les communes.

On voit dès lors que – et cela vaut ce que cela vaut, mais il faut le souligner – les communes sont collectivement plus impactées aujourd'hui que le sont les citoyens. Attention, ce sont des chiffres qu'Arnaud Dessoy a collationnés durant le mois de mai. Il faudrait refaire l'exercice au moment où je vous parle.

(Réaction d'une intervenante)

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Est-ce un débat budgétaire, Monsieur Antoine ?

M. Antoine (Les Engagés). – Oui, parce que les mesures que nous proposons le sont.

J'en termine. Si cela peut vous paraître long, dites-vous bien que c'est plus pénible encore pour les mandataires locaux.

J'ai fait l'exercice pour les communes du Brabant wallon. Pourquoi ? Parce que c'est plus facile, parce que c'est un territoire que je connais, parce que l'on peut s'appuyer sur un réseau de mandataires que je connais très bien. J'ai collationné tous les chiffres.

C'est intéressant de prendre le Brabant wallon, car celui-ci est généralement considéré comme la zone la plus nantie, diront certains, ou la moins exposée à la pauvreté, diront d'autres. Tout cela est très relatif. Je connais des communes de la région montoise qui se portent plutôt bien par rapport à leur capacité fiscale et d'autres dans le Luxembourg et je pourrais passer dans la cité mosane et ailleurs pour le dire. Enfin, il n'empêche que si le baromètre du Brabant wallon est indicatif de la santé financière de toutes les communes wallonnes, si je prends le solde 2021 – je l'ai rapporté au nombre d'habitants, parce qu'il faut pouvoir comparer les pommes et les poires – présenté au nombre d'habitants de la commune concernée – c'est donc réduit à l'habitant brabançon wallon quelle que soit la situation économique de sa commune –, on est passé d'un solde de 99,75 euros par habitant, donc pratiquement 100 euros – et vous multipliez par le nombre d'habitants – et, en 2022, à l'initial – je dis bien « à l'initial » –, nous n'étions plus qu'à 77,88.

Aujourd'hui, si je dois y intégrer les dépréciations que je viens de vous présenter, inutile de vous dire que les 77,88 – intellectuellement, vous en conviendrez avec moi – ne résistent plus. Il va donc baisser probablement à 60 ou à 55 ou 56. Cela veut dire que, en une seule année, on aura une perte du solde d'environ 40 %.

Ce sont des chiffres officiels, rassurez-vous, Monsieur le Ministre. Ils sont disponibles.

C'est également très intéressant de voir l'alimentation par habitant pour les CPAS, pour les dépenses de personnel. On y voit des contrastes considérables d'une commune à l'autre. Des communes sont très économes et d'autres le sont moins, mais pour des raisons à l'égard desquelles – je dis moi-même – je suis incapable d'apporter un jugement ou une appréciation. C'est statistique. Qui suis-je pour faire le moindre commentaire, sinon de relever la dépréciation à l'habitant ?

Si c'est vrai, en Brabant wallon, j'imagine que, pour certaines communes hennuyères ou de la région liégeoise ou d'autres, le même raisonnement s'applique.

Si j'ai pris tout ce temps – pardonnez-moi chers collègues –, c'est juste pour vous dire, Monsieur le Président, que Benoît Dispa, Christophe Bastin et moi-même ne nous sommes pas mis dans une posture d'opposition.

Deux d'entre nous sont aux commandes de communes de taille différente et cela nous permet aussi, opposition de majorité, d'avoir une analyse plus fine et partagée.

Nous souhaitons – et Benoît Dispa va vous les présenter – nous inscrire dans le terme de la législature. Je réponds ainsi à l'orateur précédent qui a dit qu'il y aura peut-être encore des inconvénients en 2025. Il a raison, mais pouvons-nous légiférer pour 2025 ? Ce sera une autre législature, d'autres parlementaires, une autre majorité et peut-être un autre contrat caissier, puisque même Belfius arrête en 2024. Du reste, beaucoup de femmes et d'hommes politiques verront leurs horizons se clôturer en 2024. Après, convenons-en, ce sera une aventure. Pendant cette période de 2023-2024, les communes vont souffrir.

Monsieur le ministre, vous avez proposé, en son temps, un plan Oxygène. Vous deviez en faire la sélection aux alentours du 20 septembre.

Peut-être pourriez-vous nous donner aujourd'hui la liste des communes qui ont plu à votre administration et qui répondent aux critères, celles qui bénéficieront d'une franchise de remboursement partiel du prêt, sachant que c'est une grande première, à part peut-être pour les grandes villes. Vous allez consentir des prêts, y compris pour des dépenses de fonctionnement, de personnel et non plus pour des investissements, ce qui était pourtant la tradition dans les finances locales. On sait que ce plan Oxygène devra en tout et pour partie pour certains, faire l'objet d'un remboursement.

Si vous ne voulez pas nous répondre, je veux bien, avec Benoit Dispa, vous interpeller dans 15 jours. Cependant, vous connaissant, je préfère avoir un dialogue fécond et respectueux qu'aller vous taquiner dans 15 jours. Vous aviez de manière très astucieuse – mais non convaincante pour moi – présenté un volet pour les plus petites communes. Il s'agissait des cœurs

de villages. Cela n'a évidemment rien à voir. Les uns touchent les recettes dont on a besoin pour le budget communal et pour les autres, c'est à l'extraordinaire pour des investissements qui s'étirent jusqu'en 2026 ou 2027, avec uniquement les communes de moins de 12 000 habitants. Là aussi, je crois que 35 millions d'euros étaient réservés. Pouvez-vous nous l'indiquer, puisque la sélection est terminée ?

Tous les dossiers sont rentrés. Dites-nous au moins combien de dossiers vous avez reçus, ce qui fixera un peu la balise budgétaire attendue.

Il y a également la difficulté pour des communes rurales et moyennes, parce que les grandes communes – et je me tourne vers votre excellent voisin, avec qui j'ai œuvré naguère – prennent des rendez-vous réguliers. En 2008, on a vu arriver Liège, Charleroi et d'autres. On les a d'ailleurs revus en 2018 et on les revoit maintenant, en 2022. Quand on voit leurs profils financiers, notamment celui de la Ville de Charleroi, nous pouvons être convaincus qu'ils vont revenir vers vous dans peu de temps. Mais il y a derrière eux, aujourd'hui – et c'est peut-être cela qui est vraiment nouveau –, des communes moyennes et des plus petites communes qui sont aussi en souffrance.

Je pense que c'est cela le caractère inédit de la crise actuelle.

M. Lomba (PS). – La commune de 5 000 habitants dans laquelle j'habite a eu la chance en 2014 de pouvoir bénéficier d'un plan équivalent au plan Oxygène pour pouvoir revenir à l'équilibre, ayant une entreprise en restructuration sur son territoire. Elle n'a pas été la seule, et cela a effectivement permis de ramener le budget à l'équilibre en 2019.

M. Antoine (Les Engagés). – Cette commune a-t-elle été dispensée d'une partie du remboursement du prêt ?

M. Lomba (PS). – Absolument.

M. Antoine (Les Engagés). – Vous étiez dans la grappe d'une trentaine de communes de CRAC, à peu près – de mémoire –, je n'ai pas été les relire.

M. Lomba (PS). – Non, c'était les communes qui étaient avec des entreprises en restructuration sur leur territoire, notamment Arcelor. Nous sommes dans un schéma différent du CRAC, nous ne sommes pas en mauvaise gestion ou en déficit, nous sommes en difficulté et nous avons le plan Oxygène de l'époque qui nous permet, à cinq ans d'échéance, de revenir à l'équilibre. C'est un soutien que la Région peut offrir, même aux petites communes.

M. le Président. – Je sais que c'est lié, puisque les finances, par la force des choses…

M. Antoine (Les Engagés). – Ce que dit notre collègue est tout à fait pertinent, mais c'est une action très locale, qui est liée à une entreprise. Je me suis efforcé – rassurez-vous, elle est juste, je ne vous conteste pas – de dire que c'est une crise systémique de tout le pouvoir communal.

M. Lomba (PS). – Ce sont les mêmes mécanismes de rupture de l'équilibre budgétaire, pour des raisons exogènes à la gestion communale. Ici, ce sont des crises successives, là-bas, c'était des fermetures d'entreprises, mais c'est la même logique.

M. Antoine (Les Engagés). – Vous m'invitez à être plus précis, je vais tenter de l'être. Aujourd'hui, vous avez des communes plus modestes qui, même sans avoir d'entreprises en restructuration, présentent chroniquement des difficultés. Au moins, nous serons d'accord, vous et moi. Faut-il uniquement réagir par prêts ou par une combinaison des deux, voire, dans certaines situations, une subvention ? Je pense notamment à une intervention du Fédéral sur les RIS à l'égard de certains CPAS.

Dès lors, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, chers collègues, je n'ai pas entendu du précédent orateur, qui se veut être précis – je l'en remercie –, que les problèmes ne se poseront qu'en 2023. Il y en aura encore en 2024, et peut-être davantage. C'est pour cela que, si vous nous y autorisez, Monsieur le Président, nous voudrions, par rapport au texte que nous avons déposé en un autre temps, retravailler ce texte à l'aune de la situation que je viens de décrire. Les amendements que va vous présenter M. Dispa sont ceux de tous les mandataires Les Engagés, qu'ils soient dans l'opposition, dans la majorité, et qui sont amoureux de leur commune.

M. le Président. – Si j'ai bien compris, on ne va pas discuter, débattre de votre texte. Vous allez déposer des amendements sur le nouveau texte.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Pour permettre la pluralité des expressions, je propose que les groupes puissent intervenir, je m'inscrirai dans la discussion générale sur les deux projets. À moins que vous ne souhaitiez que je prenne le relais, c'est comme vous voulez.

Complémentairement aux propos de notre collègue, M. Antoine, je voudrais revenir sur le texte qui est à l'examen. Je vais me focaliser sur les deux mesures qu'il contient, à la fois l'autorisation du déficit à l'exercice propre pour 2023 et la petite mesure de souplesse budgétaire, avec l'utilisation des fonds de réserve ordinaire.

Avant cela, sommairement, je remets ce texte dans son contexte. Il y a 15 jours, Monsieur le Ministre, je vous ai interpellé sur la dégradation des finances

locales. Dans la foulée, tous les collègues des différents groupes se sont joints à l'interpellation pour faire le constat de cette dégradation. À l'époque, je me suis référé aux expressions émanant notamment de la Commune de Beauraing, qui vous a interpellé de manière très publique. J'ai fait référence à l'expression du bourgmestre d'Andenne, qui a publié un dossier alarmiste sur la situation des finances locales et sur les perspectives très sombres qu'il entrevoit pour les années qui viennent, notamment pour le personnel communal. J'ai fait référence au dossier publié dans la presse, notamment dans *Le Vif/L'express*, annonçant avec un point d'interrogation des communes au bord de la faillite.

Depuis lors, 15 jours plus tard, les signaux d'alerte ne cessent de se multiplier. C'est la Fédération des CPAS qui s'est exprimée pour dire que la coupe est pleine. Je cite son communiqué : « La volonté d'aider demeure intacte, mais l'inquiétude est forte, notamment au niveau des effectifs et des moyens loués, dans un contexte où les demandes d'aides sociales ont explosé ».

L'Observatoire de l'action sociale locale publie une autre étude et exprime son ras-le-bol, en disant que les pouvoirs locaux sont, une fois de plus, oubliés des autorités fédérales et régionales.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, c'est l'Observatoire de l'action sociale locale dans un article rédigé à la fois par des scientifiques et des acteurs de terrain qui soulignent, à nouveau, si besoin en était, les grandes difficultés dans lesquelles sont plongés les acteurs locaux. M. Antoine lui-même, et il vient d'y faire écho, a publié un document très intéressant sur les finances locales. Ce ne sont plus *Les Cahiers de la présidence*, mais c'est une publication qui reste très intéressante et bien au-delà du Brabant wallon. Le constat est désormais généralisé. On voit que la situation s'aggrave et que les signaux d'alarme se font de plus en plus pressants. Ils concernent, comme M. Antoine l'a brillamment démontré, l'ensemble des postes budgétaires. Que ce soit en dépenses ou en recettes, l'inquiétude est vive.

Le feu se propage dans le secteur des pouvoirs locaux, et j'utilise la formule à dessein parce que, pas plus tard que ce midi, la zone de secours NAGE va publier des chiffres effrayants concernant les perspectives budgétaires de la zone de secours de Namur, Andenne, Gembloux et Éghezée, avec une perspective de déficit de 4,5 millions d'euros pour 2023, ce qui aura pour conséquence de mobiliser des dotations communales bien plus importantes qu'en 2022. Du coup, tout le gain généré par votre réforme du financement des zones de secours et la montée en puissance des provinces est effacé. En 2023, les communes vont se retrouver avec un niveau de financement identique à celui qui prévalait avant votre réforme. Le feu se propage, et il est nécessaire d'agir.

Je fais ce rappel pour signaler que, par rapport à ces difficultés sur lesquelles, les uns et les autres, nous nous sommes largement exprimés – difficultés liées au personnel ; aux coûts énergétiques, à l'inflation, au coût des pensions, et cetera –, la proposition de décret à l'examen n'apporte aucune solution. Je me permets de le dire. Il n'y a pas dans le discours des auteurs du texte de prétention à vouloir solutionner les problèmes. Je ne vous en fais pas le reproche, mais, objectivement, le texte n'apporte aucune solution. Il n'y a pas de refinancement, d'allègement et d'écoute en aucune manière.

(Réaction de M. Lomba)

Je parle de votre texte.

M. Lomba (PS). – Je n'arrive pas à comprendre la différence entre le vôtre et le nôtre, sinon le pourcentage de déficit possible.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vais y revenir, mais je resituais votre texte dans son contexte avec l'aggravation des difficultés. Je ne vous en fais pas le grief, mais c'est un constat. Le texte que vous déposez n'apporte pas de solution par rapport aux causes structurelles et conjoncturelles qui ont été largement développées au cours de la séance il y a 15 jours.

D'une certaine manière, la situation dans laquelle nous nous trouvons de devoir autoriser des déficits dans le chef des pouvoirs locaux, c'est un constat d'échec. D'une certaine manière, nous devons prendre acte de l'impossibilité dans laquelle vont se trouver les communes – en tout cas, un certain nombre d'entre elles – d'élaborer un budget à l'équilibre. On va autoriser un déficit, mais, ce faisant, on n'apportera aucun élément de remédiation aux problèmes…

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Excusez-moi, mais votre texte propose la même chose.

M. Dispa (Les Engagés). – … conjoncturels ou structurels qui affectent les finances locales.

Le texte vient en quelque sorte corriger, amender ou compléter l'initiative du Gouvernement wallon de juillet dernier. En juillet dernier, vous avez envoyé aux communes une circulaire et vous l'avez fait de manière assez ambiguë, reconnaissons-le, puisque dans le texte de la circulaire approuvé par le Gouvernement wallon en juillet dernier.

Il est clairement dit que l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire l'équilibre global, tant au service ordinaire qu'extraordinaire, constitue le premier principe essentiel de la gestion financière.

Le principe est, dans la circulaire budgétaire pour 2023, que les communes doivent atteindre l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire.

C’est ce qui est édicté par le Gouvernement wallon en juillet 2022 dans la circulaire envoyée aux communes. Le principe est que les communes doivent atteindre l’équilibre à l’exercice propre du service ordinaire.

Ce qui est un peu curieux, c’est que dans le courrier de M. le Ministre qui transmet cette circulaire du Gouvernement wallon aux communes, il précise qu’en réalité, ce principe d’équilibre à l’exercice propre ne va pas pouvoir s’appliquer et il annonce la possibilité d’un déficit à l’exercice propre de 2 % en lien avec les effets de la crise dont M. Lombat vient de parler.

Il y avait en juillet 2022, un message pour le moins contradictoire, avec une circulaire dûment approuvée par le Gouvernement, qui rappelle la position de l’équilibre à l’exercice propre, et un courrier du ministre qui dit de ne pas tenir compte de cette imposition parce qu’il va falloir corriger cette norme.

Cette proposition de 2 % finalement revient maintenant, non pas à l’initiative du ministre, mais via une initiative parlementaire.

D’une certaine manière, vous avez peut-être été un peu pris de vitesse et ce sont maintenant les parlementaires qui prennent la main pour venir proposer cette norme de déficit de 2 %. Nous avons en tout cas le sentiment de changement de pied et d’un certain bricolage dans le processus d’élaboration du texte.

C’est tellement vrai que le texte à l’examen – je ne pense pas que cela a été dit par M. Lombat – prévoit un effet rétroactif. Nous en discutons maintenant au mois d’octobre, mais il entre en vigueur au 1er septembre de cette année.

Nous avons une circulaire qui impose l’équilibre, qui est transmise par un ministre qui dit qu’il faut faire attention, car on va être autorisés à présenter un budget en déficit. Nous avons une initiative parlementaire qui vient confirmer ce déficit de 2 % et le texte rétroagit à la date du 1er septembre, donc nous avons l’impression qu'il y a quelques atermoiements et un peu de bricolage dans le processus d’élaboration du document.

Ce n’est pas le plus important.

J’aimerais souligner un autre élément. Il est assez différent de ce que vous en dites vous-même, Monsieur Lombat, dans votre présentation et de ce que les auteurs disent dans l’exposé des motifs. C’est d’ailleurs différent de ce que M. le Ministre disait dans son courrier du mois de juillet.

Vous dites que cette autorisation de déficit est liée aux crises successives.

Celle de 2020 que vous citez, avec les impacts de la crise sanitaire, celle de 2021 avec les impacts des inondations ainsi que celle de 2022 avec les impacts de la crise ukrainienne.

Dans l’exposé des motifs, vous dites que les communes seront autorisées à présenter un déficit à l’exercice propre du service ordinaire au cours de l’exercice 2023 découlant de l’impact de ces événements.

Effectivement, dans un certain nombre de textes antérieurs, notamment dans le texte des arrêtés de pouvoirs spéciaux par lesquels vous aviez autorisé des déficits notamment en lien avec la crise covid, il était bien dit que, je me réfère notamment au texte pris entre 2020 et 2022, l’exercice peut présenter un déficit au cours de l’exercice 2020, 2021, 2022, découlant expressément de l’impact de la crise covid-19. Dans le texte que vous présentez, à l’article 1er, il n’y a pas de référence à ces crises. Je parle du texte du décret. Autrement dit, il s’agit d’une autorisation de déficit que vous délivrez qui n’est pas strictement limitée au déficit imputable aux crises successives que vous avez évoqué.

Je le constate. Entre ce que vous dites dans l’exposé des motifs disant que le déficit est autorisé parce qu’il résulte des crises 2020, 2021, 2022, et le texte du décret lui-même qui ne fait pas référence à ces crises et qui dit simplement que le déficit est autorisé de l’ordre de 2 %.

J’y vois personnellement le signe, ou la confirmation, que le déficit a des causes multiples, même au-delà des crises dues aux inondations, du covid et de la crise énergétique, les facteurs à l'origine des déficits, que M. Antoine vient de rappeler – les problématiques de pension, de transferts, et cetera – mettent les communes dans l'impossibilité d'établir un budget à l'équilibre.

Je me permets de souligner cette discordance entre l'exposé des motifs qui prétend autoriser un déficit en lien avec certaines crises et un texte qui autorise le déficit, qu'il soit en lien ou pas avec ces crises. C'est un élément de discordance que je voulais mentionner.

M. Lomba (PS). – J'ai cité dans mon exposé un certain nombre de causes – le covid, la guerre en Ukraine, la crise énergétique –, ce qui n'empêche pas que d'autres choses expliquent les difficultés des pouvoirs locaux. Personne n'a jamais dit le contraire. Le but du jeu n'est pas d'être exhaustif, mais de prendre conscience de la difficulté des pouvoirs locaux. Jusqu'à preuve du contraire, vous déposez un texte qui propose quasiment les mêmes dispositions puisque vous êtes à 1,5 % de déficit en 2023, et vous voulez déjà parler de 2024.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vais y venir.

M. Lomba (PS). – On a entendu longuement M. Antoine, et c'était intéressant, mais est-ce bien là l'essentiel ? L'essentiel, c'est de permettre aux

communes de surmonter les difficultés qu'elles rencontrent maintenant.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vais venir à l'essentiel, mais il n'est pas inintéressant de constater que le déficit qui va être autorisé n'est pas strictement imputable aux crises liées à l'Ukraine, au covid et aux inondations, mais que c'est un déficit qui n'aura pas besoin de se justifier parce que l'on voit bien que le bateau prend l'eau de toutes parts et qu'il n'est plus possible, comme vous l'avez fait précédemment, de limiter et de circonscrire le déficit autorisé à des impacts clairement identifiés. Désormais, la crise est tellement généralisée que les facteurs s'ajoutent les uns aux autres et que l'on n'a plus d'autre choix que de constater l'impossibilité de l'équilibre et donc l'autorisation du déficit. Quelles qu'en soient les causes, elles sont tellement multiples et variées que l'on ne sait plus les déterminer dans le texte du décret, à la différence de ce qui a été fait précédemment.

J'en viens aux deux éléments essentiels de votre disposition.

Vous faites une proposition autorisant un déficit à 2 % pour l'exercice 2023. Il serait intéressant d'avoir une explication sur l'origine de ces 2 %. En 2020, la Région a autorisé un déficit de 3 %. En 2021, il était à 5 %. En 2022, il est à 5 %. En 2023, il sera donc à 2 %. Y a-t-il éventuellement une base de calcul permettant de déterminer le choix du pourcentage ? En toute hypothèse, quelle que soit la motivation – M. Antoine l'a dit, et je veux insister là-dessus –, on est sur une autorisation pour 2023.

Si nous avons voulu réinscrire notre texte de 2020 à l'ordre du jour pour le joindre à la discussion, c'est parce que nous sommes cohérents avec nous-mêmes. À l'époque déjà, au moment où il était question, dans le cadre des arrêtés de pouvoirs spéciaux, d'autoriser un déficit un peu exceptionnel, nous avions souligné qu'il était nécessaire de travailler dans une perspective pluriannuelle et d'avoir une vraie trajectoire de retour à l'équilibre.

À l'époque, vous n'en avez pas voulu et vous avez considéré que l'on allait travailler pour coller au plus près à la réalité d'une année à l'autre. Résultat des courses : en 2020, en 2021, en 2022 et maintenant en 2023, l'autorisation du déficit se pérennise sans que l'on n'ait jamais, de votre part, une trajectoire de retour à l'équilibre, alors même que – je le relis dans la circulaire budgétaire – le principe de l'équilibre est le principe fondamental des finances locales.

Nous nous inquiétons de cette vision à court terme, d'autant plus que les communes qui sont en train d'élaborer leur budget savent pertinemment qu'il reste deux budgets sur la législature communale, 2023 et 2024, et que, pour la plupart d'entre, elles s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle, avec notamment leur tableau de bord, et sont soucieuses de l'évolution de leurs finances communales au-delà de l'exercice 2023, au minimum d'ici la fin de la législature, voire au-delà. C'est un principe de bonne gestion qui caractérise les pouvoirs locaux.

En autorisant un déficit de 2 % pour une commune dont le budget est de 30 millions d'euros – je prends un exemple au hasard –, c'est une autorisation de déficit de 600 000 euros. Ce n'est pas rien, c'est un montant significatif et sans doute justifié.

Peut-on raisonnablement penser qu'en 2024, les communes qui se seront autorisé un déficit de 2 % pourront revenir au principe de l'équilibre budgétaire ? Le pensez-vous ?

Si vous le pensez, vous considérez que cette mesure d'autorisation de déficit est la dernière et qu'en 2024, ce sera un retour à l'équilibre budgétaire.

M. Lomba (PS). – Je n'ai absolument pas dit cela. Vous m'interpellez directement, je vous réponds directement. On a dit qu'on laisserait la possibilité d'évaluer les mesures et de voir si éventuellement en 2024, il y aura lieu de reprendre la bonne mesure.

Je ne préjuge pas aujourd'hui du fait que ce sera nécessaire.

M. le Président. – Je souhaiterais qu'on laisse M. Dispa s'exprimer, puis je rendrai la parole à toutes celles et ceux qui le souhaitent.

M. Dispa (Les Engagés). – C'est un point important, nous considérons que les gestionnaires communaux ont besoin de prévisibilité et qu'ils travaillent déjà dans une perspective pluriannuelle. Les décisions au coup par coup de la Région wallonne sont intéressantes, il n'y a peut-être pas moyen de faire autrement. Cependant, changer de pied d'une année à l'autre, donner une autorisation – peut-être que oui, peut-être que non l'année prochaine, ce sera peut-être un peu plus, un peu moins –, tout cela prive les gestionnaires communaux de visibilité sur le moyen terme, alors que les déficits qu'ils vont être autorisés à creuser en 2023, comme ils l'ont été précédemment, sont des déficits importants.

Il est important que la Région wallonne envoie un signal en vertu duquel l'équilibre budgétaire doit rester l'horizon des finances locales.

Cela fait quatre ans que la Région autorise des déficits. C'était à chaque fois des années exceptionnelles, mais on voit qu'on s'installe dans l'exceptionnel. Les crises, en particulier celles qui vont affecter 2023, il faut être très optimiste pour penser qu'en 2024, tout va aller beaucoup mieux. Les perspectives d'inflation en 2023 sont bien plus réjouissantes qu'en 2022.

Avoir une vision à moyen terme permettrait au moins de rappeler le principe à terme de l'équilibre budgétaire. Cela nous paraît souhaitable ; raison pour laquelle nous introduisons un amendement qui vient lisser l'autorisation de déficit, un peu dans la philosophie de notre texte initial de 2020, pour tendre progressivement vers un retour à l'équilibre.

Dans l'approche des finances communales du pot de vue de la Région wallonne, on est en train d'installer d'une part une autorisation de déficit récurrent entre 2020 et 2023, voire au-delà, et d'autre part, on est en train d'installer la possibilité, l'incitation même à s'endetter pour couvrir les déficits courants. C'est un peu le plan Oxygène.

Ces deux approchent qui autorisent les déficits annuels au service ordinaire à l'exercice propre et qui incitent à s'endetter pour de très longues périodes de façon à couvrir les dépenses courantes, ce sont deux approches extrêmement préjudiciables et contraires aux principes de bonne gestion qui ont toujours été en vigueur dans les pouvoirs locaux : le principe de l'équilibre budgétaire et le principe de l'endettement pour financer les investissements. Les incitations que vous donnez ne vont pas dans ce sens.

Je termine en m'attardant sur l'autre élément qui figure dans votre texte et qui prévoit une possibilité d'utiliser les fonds de réserve à l'ordinaire et de les rapatrier à l'exercice propre. C'est une mesure raisonnable qui avait déjà été appliquée précédemment dans le cadre de la crise covid.

Notre sentiment est que c'est insuffisant. Nous ne comprenons pas pourquoi vous n'autorisez pas également le rapatriement des fonds de réserve extraordinaires vers le service ordinaire. Cela a été demandé par l'Union des villes et des communes, et sauf erreur de ma part, cela a été autorisé lors de la crise covid.

On a pour le moment des communes qui ont créé des fonds de réserve extraordinaires, par exemple en les alimentant au départ de boni au service ordinaire, parce que, au fil du temps, elles ont estimé nécessaire de fiancer leurs investissements par ce transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire. Elles sont maintenant confrontées à des difficultés dramatiques qui vont les inciter à revoir leurs missions, leurs actions et leurs projets d'investissement. Les projets d'investissement sont en train d'exploser au niveau des coûts, avec notamment l'évolution du coût des matériaux et les phénomènes d'inflation. Il y a donc un certain nombre de communes qui sont amenées à revoir leur programme d'investissement et qui vont être amenées à se dire : « Que fait-on ? Sabre-t-on dans le personnel ? Sabre-t-on dans les investissements ? »

Dans la philosophie – qui est la vôtre et que je partage – d'une souplesse budgétaire à donner aux communes, il faut leur laisser la possibilité, le cas échéant, si elles en font le choix, de rapatrier vers l'ordinaire, des moyens qu'elles avaient transférés vers l'extraordinaire. Les temps ayant changé et les projets devant être revus à la baisse, elles seront dans la nécessité d'utiliser ces fonds de réserve extraordinaires à d'autres fins que celles qui avaient été imaginées lors des exercices précédents.

De ce fait, dans l'amendement que nous proposons, nous suggérons également – mais on reste dans la philosophie d'une souplesse budgétaire à donner aux communes – que cette souplesse ne s'applique pas seulement au fonds de réserve à l'ordinaire, mais qu'elle s'applique également au fonds de réserve à l'extraordinaire. Ainsi, on donne aux communes, à défaut de leur donner un refinancement et à défaut d'agir sur les causes structurelles, la capacité de mobiliser toutes leurs réserves pour essayer de colmater les brèches et de maintenir tant bien que mal le navire de leurs finances à flot.

Je termine en interrogeant les collègues – c'est une réflexion tout à fait ouverte que je propose d'ouvrir – sur l'opportunité de réfléchir au retour à la règle du tiers boni. Longtemps, cette règle du tiers boni a prévalu dans les finances locales. Elle permettait aux communes d'avoir un déficit à l'exercice propre, mais dans des limites extrêmement strictes : le tiers maximum du boni global de la commune. Cela a fonctionné pendant des années et l'on avait ainsi, pour les communes, un peu de souplesse. Cela permettait d'avoir un déficit extrêmement contraint, puisqu'il y avait des signaux d'alerte et les communes devaient tenir compte de leur situation financière globale.

La Région wallonne a mis fin à cette règle du tiers boni en imposant l'équilibre à l'exercice propre. La Région wallonne elle-même se rend compte que cette règle de l'équilibre à l'exercice propre n'est plus tenable. Cela fait quatre ans que vous dérogez à cette règle.

Plutôt que de faire du cas par cas, nous proposons de travailler dans la durée et de donner un peu de prévisibilité aux communes. On le fait via notre proposition d'amendement qui vient lisser le retour à l'équilibre, mais de manière plus structurelle. Nous pourrions réfléchir à l'opportunité de rétablir la règle du tiers boni. Cela nous permettrait de sortir de ces mesures au coup par coup, d'une année à l'autre, en fonction des aléas, et cela rendrait aux communes un peu plus de prévisibilité et de maîtrise de leur situation financière.

C'est une proposition que je formule. Je ne l'ai pas intégrée dans un amendement, parce que sans doute que le texte ne s'y prêtait pas, mais il me semble que ce serait peut-être de nature à améliorer un tant soit peu les capacités de gestion des pouvoirs locaux mis à mal.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Rassurez-vous, je serai aussi brève que mon collègue, Éric Lomba. Je trouve que, pour cette proposition, il n'y a pas lieu de discuter aussi longtemps. Nous ne sommes pas dans un débat budgétaire.

Ce qui m'agace avec vous, Les Engagés, c'est que l'on a l'impression qu'il n'y a que vous qui êtes conscients que la situation est compliquée des pouvoirs locaux. Je suis bourgmestre, tout comme vous, depuis plus de 20 ans ; la situation s'est dégradée, nous en sommes tous bien conscients. On a de la chance d'avoir un ministre des pouvoirs locaux qui soit un bourgmestre toujours en titre. Il est bien conscient des problématiques auxquelles nous sommes confrontées.

On ne va pas refaire le débat tous les 15 jours. Tous les 15 jours, vous déposez une interpellation et l'on a exactement le même débat. À la limite, je pourrais reprendre mes interventions et refaire un copier-coller tous les 15 jours : il y a eu le covid, il y a eu les inondations, la crise énergétique, l'augmentation des coûts chez les pompiers, au niveau de la police, les transferts vers le CPAS, le Fédéral qui ne joue pas son rôle.

On est tous conscients, on a les mêmes constats. Ici, on vient avec une proposition pour permettre un déficit uniquement pour l'année 2023, il sera encore temps de faire le point en mai-juin 2023 pour savoir si la mesure doit être prolongée ou pas en 2024. Vous dites que ce sont des propositions au coup par coup. Ce qui est assez paradoxal dans vos propos, c'est que vous déposez exactement la même proposition qu'en 2020 et que, à ce moment-là, vous n'aviez pas le même raisonnement. Il n'y a pas lieu de discuter de cette proposition qui est une réponse à un problème que nous connaissons aujourd'hui. Cela ne répondra et cela ne résoudra pas tous les problèmes rencontrés par les pouvoirs locaux, mais c'est une proposition tout à fait concrète.

Les petites communes représentent 80 % du territoire wallon. La ruralité est un atout primordial pour la Région wallonne dans son ensemble. Je l'ai déjà dit, et ce n'est pas pour frotter la manche : c'est le seul ministre qui a fait le tour des communes de moins de 12 000 habitants pour écouter ce qu'il se passait sur le terrain et pour voir les réalités qui ne sont pas du tout les mêmes que dans les grandes villes et même que dans les villes moyennes. Il y a d'ailleurs eu un appel à projets destiné aux communes de moins de 12 000 habitants. Il ressortira quelque chose de cette tournée du ministre parce que ce n'est pas terminé et qu'il y aura une suite.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un ministre conscient que les problèmes des petites communes ne sont pas du tout les mêmes que les grandes villes. Il y a notamment eu des propositions par rapport au plan Oxygène. Même si, en 2014, mon collègue a répondu à un appel plus au moins similaire au plan Oxygène, ce sont uniquement les grandes villes qui ont répondu au plan Oxygène. C'est une solution qui donnera un petit bol d'oxygène aux petites communes.

J'espère que nous pourrons voter assez rapidement pour pouvoir passer le texte en séance plénière dans 15 jours et, ainsi, que ce soit effectif parce que nous sommes en train d'élaborer les budgets actuellement et nous avons besoin que le texte soit adopté rapidement pour que nos directeurs financiers puissent l'intégrer dans la réflexion et dans l'élaboration des budgets 2023.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Nous sommes tous terriblement conscients des difficultés des pouvoirs locaux et nous pouvons parler d'une *legislatura horribilis* puisque certains parlent d'une *annus horribilis*. Les causes sont multiples, et personne ne le découvre. Il n'y a pas eu une minute de répit sous cette législature.

Grâce à l'évaluation qui a pu être menée, nous disposons de chiffres suite à l'analyse des comptes 2021 et aux premières modifications budgétaires. Ceux-ci sont particulièrement interpellants par rapport à l'impact du covid et démontrent l'utilité des premières mesures de souplesse budgétaire qui ont pu être prises. Dans les comptes 2021, on passe d'un solde budgétaire total de 549 millions d'euros en 2020 à 478 millions d'euros en 2021, soit 71 millions d'euros de moins. Ensuite, il y a eu les inondations et, désormais, la guerre en Ukraine et l'inflation.

Tout cela est une véritable déflagration, avec un surcoût encore supérieur pour les pouvoirs locaux puisque, non seulement, il y a l'augmentation de tous les coûts, mais, en plus, ils doivent assumer l'indexation pour le personnel. Je ne vais pas refaire toute la démonstration de M. Antoine. À cela s'ajoutent les causes structurelles qui ont été évoquées.

Heureusement que la Région est là et qu'une série de mesures ont pu être prises. On a évoqué la reprise du financement des zones de secours et le Fonds des communes qui sera indexé +1 %, ce qui est fondamental dans la période actuelle. Ce n'est pas un petit effort, c'est extrêmement sensible comme soutien et comme effort. Il y a le plan Oxygène également.

Si ces efforts n'avaient pas été mis sur la table, je n'ose pas imaginer la situation dans laquelle les communes se seraient retrouvées. La situation est déjà difficile aujourd'hui, mais sans toutes ces mesures, elle aurait été véritablement dramatique. Ce n'est pas pour autant que la situation n'est pas difficile aujourd'hui ; on sait qu'elle est terriblement difficile. Les mesures que l'on prend aujourd'hui, à travers la proposition de décret qui est sur la table, sont plus que nécessaires. Quand on voit l'usage qui a pu être fait de la souplesse budgétaire et de la possibilité d'inscrire un déficit l'an dernier, on voit que c'est nécessaire. En effet, l'an dernier, 46 communes se sont inscrites en déficit. J'ai

malheureusement l'impression que l'on sera dans un chiffre encore plus important cette année. Aujourd'hui, la plupart des municipalistes s'arrachent les cheveux pour essayer de boucler leur budget.

On devait évidemment, compte tenu de tous ces éléments, prendre nos responsabilités et le faire rapidement, comme les collègues l'ont dit, puisque c'est aujourd'hui que les municipalistes sont en train de boucler leurs budgets 2023.

La prétention de ce décret, Monsieur Dispa, n'est pas de résoudre tous les problèmes, mais de donner un peu de souplesse, un peu de marge de manœuvre pour aussi éviter des drames sociaux dans les communes, des drames humains, éviter que des mesures trop dures ne doivent êtres prises par une série de communes. C'est cela aussi notre responsabilité au niveau du Parlement.

La responsabilité est aussi de faire en sorte que les communes puissent conserver leur capacité d'investissement et leur possibilité de soutenir le redéploiement et la transition, mais aussi l'activité économique. C'est la raison pour laquelle on doit aussi préserver les investissements à l'extraordinaire. C'est là que je ne vous rejoins pas : il est important de faire une distinction entre les réserves ordinaires et les réserves extraordinaires.On doit immuniser ces réserves extraordinaires, d'où la distinction qui est faire dans cette proposition de décret.

Malgré tout cela, il reste évidemment des incertitudes pour l'avenir ; M. Lomba l'a très bien expliqué. On ne sait pas comment les choses vont évoluer. Il faudrait évidemment monitorer la suite, suivre la situation de très près, et voir, le cas échéant, quelles mesures complémentaires il faudra prendre. Tout cela devra faire l'objet d'une évaluation, comme on l'a fait ici. À cet égard, il est heureux que l'on ait décidé l'année passée de demander une évaluation, parce que l'on n'aurait pas pu prévoir la guerre en Ukraine. Si l'on avait mis un chiffre, il y a un an, au vogelpick, cela aurait été compliqué. Comment aurait-on pu imaginer l'inflation, la situation dans laquelle on se retrouvait aujourd'hui ? C'est plus sain d'évaluer les choses et, sur cette base, d'anticiper la situation pour l'année prochaine, et ensuite de voir comment l'on procède pour l'année suivante. Je trouve néanmoins intéressante la réflexion à moyen et long terme concernant la règle du tiers boni ; on peut évidemment y réfléchir.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner des éléments d'indication sur la manière dont l'évaluation sera menée, si d'autres étapes sont prévues par rapport à ces questions de souplesse budgétaire, mais aussi par rapport à la mobilisation des moyens du plan Oxygène ? C'était, au départ, prévu pour la mi-septembre. Vous m'avez indiqué en commission que vu la situation économique qui a pas mal changé et l'inflation, c'était beaucoup plus complexe ; je peux tout à fait l'entendre. Avez-vous quelques indications en termes de calendrier ?

Enfin, je veux réinsister sur le fait que la souplesse budgétaire, ce ne sont pas des mesures structurelles – on n'a d'ailleurs jamais prétendu cela. Cela permet juste de tenir le choc. Il faut rappeler l'enjeu de prendre aussi, sur le côté, toute une série de mesures structurelles. C'est là que doit aussi se concentrer toute notre énergie pour relever l'ensemble des autres défis : ces questions de pension, l'enjeu des zones de secours et des zones de police, la supracommunalité. On sait qu'il y a travail qui se mène également à ce niveau.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Vandevoorde (PTB). – C'est la troisième fois que l'on vote ici des textes similaires, après avoir donné cette même autorisation de déficit pour les budgets des communes en 2021 et en 2022. On est de nouveau au même stade aujourd'hui. Depuis lors, que s'est-il passé ? On voit que, dans les communes, la situation n'a fait que se détériorer, avec un solde budgétaire qui est en baisse de 15 à 20 %, d'après ce que vous indiquez dans votre proposition.

En parallèle de cette autorisation au déficit budgétaire, quelles mesures concrètes ont-elles réellement été prises pour aider les pouvoirs locaux ? Pas grand-chose. D'une part, vous permettez d'une part de creuse l'endettement avec le plan Oxygène et, d'autre part, vous avez entamé des discussions avec le Fédéral qui conduisent à étudier des problèmes déjà connus par tous sur le terrain depuis longtemps. J'entends mon collègue Demeuse parler du transfert de financement des zones de secours des communes vers les provinces. Appeler cela une solution, c'est tout de même être très éloigné de la réalité des conséquences que cela a pour les provinces. Dans ma province à Namur, ce sont des dizaines d'associations qui ont mis la clé sous la porte, car elles n'avaient plus de financement des provinces qui doivent elles aussi faire des choix budgétaires. Vous parlez de l'indexation de 1 % du Fonds des communes, c'est dérisoire par rapport à l'ampleur du problème…

M. Demeuse (Ecolo). – C'est l'inflation plus 1 %, ce qui fait 9 %.

Mme Vandevoorde (PTB). – Ici, on parle d'une baisse du solde budgétaire de 20 %. On n'est pas du tout e train de répondre à l'ampleur des enjeux.

Tout le monde se dit être conscient du problème, de l'ampleur des difficultés sur le terrain que la crise actuelle va encore avoir des impacts terribles sur les acteurs locaux. Par exemple, les centrales de marchés publics qui ont passé des contrats énergétiques pour les pouvoirs locaux prévoient un quadruplement des factures d'énergie pour le budget 2023. L'on sait aussi que les demandes d'aide auprès des CPAS vont exploser

et également grever les budgets communaux. Face à tout cela, vous proposez juste de permettre l'endettement et reporter le problème.

Je ne suis pas la première à le mentionner ici, mais l'on a plusieurs interpellations graves des acteurs de terrain.

(Réaction de M. Lomba)

Vous pourrez prendre la parole après M. Lomba si vous le souhaitez, mais c'est moi qui suis en train de parler.

L'Observatoire de l'action sociale locale alertait dans une carte blanche sur la problématique. Il disait : « Les autorités fédérales et régionales ignorent les pouvoirs locaux. Visiblement, les autorités font un remake de la gestion des crises précédentes. Leur amnésie leur fait oublier que les pouvoirs locaux sont le dernier rempart contre la pauvreté et l'ultime niveau de pouvoir qui semble encore prendre en considération les réalités de vie de nous tous. »

Leur demande est claire, il est grand temps que nos autorités régionales et fédérales investissent dans les pouvoirs locaux, car c'est le niveau de pouvoir à partir duquel la vie collective se construit et se gère.

Aujourd'hui, les crises que nous traversons ont un effet sur la capacité des communes à investir pour leurs concitoyens. Le président de l'Union des villes et communes ne disait pas autre chose récemment, en rappelant que les pouvoirs locaux ne représentent plus aujourd'hui que 30 % de l'investissent public, contre 50 % il y a 10 ans.

Mon camarade John Beugnies a déjà pu rappeler, lors de la dernière commission, les risques qui pèsent sur l'emploi local avec la potentielle suppression de plus de 20 000 postes, au vu de la dégradation financière des communes. Ce n'est plus le moment de laisser les communes s'endetter. Je pense qu'il faut prendre des mesures structurelles bien plus importantes pour mettre en place des aides directes urgentes qui puissent véritablement aider les communes à sortir la tête de l'eau et rencontrer les besoins des citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je sais que d'aucuns ont apprécié la longueur de mon intervention tout à l'heure, je ne voudrais pas les décevoir une deuxième fois.

J'ai trois questions précises. Deux que je vous soumets et une troisième de la ministre Tellier, que l'interrogeais mais qui m'a renvoyé vers vous. C'est toujours intéressant, cette partie de ping-pong parlementaire. On n'a jamais le sentiment d'être devant le bon ministre compétent.

(Réaction d'un intervenant)

Il n'y a pas assez de ministres, c'est probablement cela.

Voici trois questions tout à fait précises, Monsieur le Ministre.

Le 3 septembre 2021, vous avez édité une circulaire, qui est d'ailleurs combattue par les provinces pour sa nature juridique, obligeant ces dernières à reprendre ce financement des zones de secours, avec des tranches de 20 % en 2020, 30 % en 2021, 40 % en 2022, 50 % en 2023 et 60 % en 2024.

Je ne vous apprends rien puisqu'il s'agit de votre texte, mais cette circulaire évoquait une hypothèse assez intéressante. En effet, l'évolution de l'inflation serait contenue sous les 5 % d'ici 2024. Or, et je ne vous en fais pas le grief, car personne ne pouvait prédire la guerre en Ukraine et ses conséquences préjudiciables pour notre économie, nous voyons bien que ces 5 % ne tiennent absolument plus la route. Dès lors que les provinces sont financées essentiellement par le précompte immobilier, dont le revenu cadastral sera très largement indexé, de plus de 10 % l'année prochaine, comptez-vous revoir la circulaire à l'aune de l'indexation avérée et non pas de celle que vous prétendiez au moment de l'édition de la circulaire ?

Je pense que j'ai le bon ministre devant moi pour répondre à cette question, puisque c'est Christophe Collignon qui a signé cette circulaire.

Par ailleurs, j'ai cru entendre que M. Demeuse était assez réticent à l'utilisation du fonds de réserve de l'extraordinaire vers l'ordinaire. À titre personnel, je suis partisan de leur fusion.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Une fusion des fonds de réserve ?

M. Antoine (Les Engagés). – Des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire. Je suis partisan d'une fusion et je pense que je ne suis pas le seul.

Je me tourne toujours vers mon ami Benoît Dispa, qui est beaucoup plus sage. Sa formation à la Cour des comptes l'y invite, si j'ose dire, mais cela n'a plus beaucoup de sens. Ces deux fonds de réserve sont un peu archaïques.

Du reste, même votre administration se plaint aujourd'hui d'une forme de sclérose de la technique budgétaire.

Les fonds de réserve sont une réserve que la commune se constitue lors des bonnes années, soit pour de l'autofinancement, soit pour faire face à des années plus mauvaises, soit parce qu'ils savent qu'une échéance les attend et qu'elle sera particulièrement douloureuse.

Cela peut s'avérer dans l'investissement comme dans le fonctionnement.

Je trouve qu'aujourd'hui, nous aurions intérêt à fusionner, mais je ne vais pas jusque là car je sens que je vais heurter les sensibilités. Dès lors, je me permettais aujourd'hui de faire une perméabilité et vous le savez, Monsieur le Ministre, j'ai tenu le même discours devant le Conseil de l'administration de l'Union des villes et communes de Wallonie, qui a accepté l'idée à l'unanimité.

D'ailleurs, vous avez dû recevoir, lors de la crise du covid-19, un courrier de l'Union des villes. J'en étais assez fier, car nous parlons avec des personnes qui sont vraiment rouées à la gestion communale, et qui ont repris l'idée dans la plateforme de l'Union des villes et communes.

Je ne vais pas jusqu'à la fusion, mais au moins à la perméabilité, parce qu'il faut bien savoir qu'il y a un mur de Berlin – ou une allée verte, puisque le mur n'existe plus et que l'allée existe toujours à Nicosie. On ne peut pas passer de l'une à l'autre.

Le fonds de réserve de l'ordinaire vers l'extraordinaire, oui, mais pas l'inverse. Je trouve cela dommageable dans des moments de crise tels que ceux que nous connaissons.

Aide-toi, le ciel t'aidera, mais nous voyons bien que le ciel fédéral ne répond plus, et que le ciel régional est sourd d'une oreille.

N'y a-t-il pas là une souplesse, Monsieur le Ministre, comme vous l'aviez accepté au moment du covid-19, pour permettre une plus grande perméabilité ? Au moins, je n'effrayerai pas M. Demeuse, même si M. Javaux, le vice-président de l'Union des villes et communes, l'avait accepté sans la moindre difficulté.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, Mme Céline Tellier, de Court-Saint-Étienne, vous adresse la question suivante. Nous avons constaté des grèves à répétition dans les recyparcs du Brabant wallon. Personnellement, je croyais que les recyparcs étaient les intercommunales en matière d'environnement, de gestion des déchets, et qu'il s'agissait donc d'une responsabilité de Mme Tellier. Or, ce n'est pas le cas. Ils concernent Christophe Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Quel est le lien avec notre décret ?

M. Antoine (Les Engagés). – J'y viens.

Aujourd'hui, Mme Tellier a reconnu qu'il y avait une insuffisance barémique pour ces agents. Au passage – et c'est très amusant –, elle a reconnu que les subventions APE sont payées aux intercommunales en retard, et ce de parfois deux ans. Ces intercommunales disent donc ne même pas avoir la trésorerie pour payer ce qu'elles doivent. Voilà pour la partie Morreale.

Concernant les échelles barémiques et l'aide aux intercommunales, Mme Tellier m'a demandé d'aller voir au deuxième étage. Me voilà donc en salle 4 pour voir si, dans les réflexions qui sont les vôtres aujourd'hui, ce personnel qui est souvent négligé, et même maltraité, fera l'objet d'une intervention de votre part d'une manière ou d'une autre, puisque nous connaissons par ailleurs le coût-vérité. Je croyais qu'il était de la responsabilité de Mme Tellier, mais ce n'est pas le cas et l'on m'envoie vers vous. J'en suis quelque peu gêné, mais j'ajoute donc cette question à mes deux interventions.

Enfin, plus globalement, le ministre compte-t-il déposer un décret de nettoyage, de simplification de la codification budgétaire communale ? Le moment n'est-il pas venu de donner un coup de balai dans certaines dispositions qui peuvent apparaître tatillonnes et qui, me semble-t-il, ne sont plus justifiées à l'aune de notre situation ?

Nos amis flamands l'ont fait. Ils l'ont inscrit dans la durée d'une législature. Je pense qu'il y a là une matière à réflexion sur laquelle j'aimerais vous entendre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je remercie d'abord les uns et les autres pour leurs interventions, pour ce débat extrêmement intéressant, mais qui concerne un décret qui est finalement relativement simple, et qui est dans la continuité de ce dont nous avions déjà convenu auparavant, à savoir soulager les communes en difficulté, en leur permettant de présenter des budgets en déficit à maximum 2 %.

Je remercie d'abord les députés qui ont pris le relais de l'initiative parlementaire. Vous vous êtes rompus à la technique et vous savez que cela va plus vite. Comme je l'indiquais, ces assouplissements visent à soutenir les finances communales. On l'a déjà pratiqué par le passé par rapport aux impacts de la crise sanitaire. Outre les crises qui sont intervenues et que je ne dois pas vous rappeler, comme les inondations, la crise ukrainienne qui nous frappe fait que nous notons malheureusement des difficultés subséquentes et des conséquences qui sont difficiles à gérer pour les pouvoirs locaux comme pour le reste de la société. Les ménages, les entreprises et notre société sont en difficulté.

Ensuite, les conséquences de la guerre sont relatives à l'énergie, mais subséquemment, il y a globalement toute une série de marchés liés qui font que l'on avance malheureusement vers ce qui ressemble à une crise économique et probablement à une déflation.

Nous avons donc souhaité agir de cette matière. Le débat a été vaste. Je vais essayer de répondre à une majorité de questions, mais ne m'en veuillez pas parce que le débat a été tellement large que l'on peut évidemment discourir à l'envi. Nous sommes tous préoccupés, au sein de cette commission, de l'impact sur les finances communales, du rôle que les communes ont à jouer dans notre société, mais comme l'un d'entre vous l'a dit, nous menons ce débat de manière récurrente et sur 15 jours. Malheureusement, les données ne se sont pas améliorées et n'ont pas changé. Je n'ai pas pu passer la dizaine de décrets que vous me demandez. Je n'ai pas pu non plus trouver de l'argent qui coulait des murs, comme certains semblent le penser. La situation reste compliquée et nous tentons d'agir.

Il y a évidemment l'aspect structurel. Vous demandez si l'on va maintenir – c'est en tout cas mon intention – ce que le décret prévoit, c'est-à-dire l'indexation au fonds inflation des communes pour 1 %. Je crois que c'est le meilleur amortisseur de la crise pour les communes, et donc oui, mon intention est de le maintenir. Monsieur Antoine, vous avez déjà fait quelques conclaves, vous savez que c'est uniquement quand on arrive à la ligne d'arrivée que l'on peut être précis, mais je peux vous dire que mon intention est de le maintenir.

M. Antoine (Les Engagés). – Sur combien votre demande porte-t-elle ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ma demande est issue du décret. Le décret prévoit l'inflation plus 1 %. Cela dépend des choses, de mémoire, c'étaient 93 millions. Maintenant, on parle plus ou moins de 200 millions. C'est une intervention subséquente et importante qui servira de matelas.

Il y a aussi toutes les diverses interventions que l'on a pu faire de manière conjoncturelle – vous l'avez vous-même relevé –, relativement aux additionnelles à l'impôt et au précompte immobilier qui sont liées à l'index. Je n'ai pas dit que c'est la panacée, mais il y aura quand même des indicateurs qui seront à la hausse. Nous avons cette proposition sur la table, qui vise à permettre aux communes de déposer, si elles le souhaitent, des budgets en déficit de l'ordre de 2 %.

Comment ces 2 % ont-ils été calculés ? Les budgets globaux représentent une marge de 6 milliards, 2 % font 120 millions, et l'on a estimé que les surcoûts liés à la crise énergétique selon les données dans les différents rapports de Belfius sont évalués à peu près à 75 millions : 65 millions pour les communes et 10 millions d'impacts pour les CPAS. C'est pourquoi on a opté pour un critère à 2 %.

Voilà la genèse du raisonnement que l'on a tenu. Je vais tenter de répondre à vos nombreuses questions, vous donner un sentiment.

M. Antoine m'a posé de nombreuses questions. Il a commencé à se poser la question si les crises que nous vivions n'étaient pas devenues des crises structurelles et que l'on n'est peut-être plus dans une crise conjoncturelle. À titre personnel, j'espère que la crise que l'on vit, même si elle va durer, reste une crise conjoncturelle. Sinon, cela va être difficile de gérer les années à venir, tant pour les pouvoirs locaux que pour l'ensemble de la société, avec une telle inflation, avec des prix liés aux matières énergétiques pour maintenir la cohésion sociale de ce pays.

Par contre, il est clair que ces difficultés rajoutent aux difficultés. Les difficultés des communes ne datent pas d'hier, et l'on s'est souvent penché sur ces difficultés, sur l'analyse que l'on peut en faire au sein de cette commission. On a évoqué la façon dont on conçoit l'alimentation d'une commune, savoir comment on alimente les recettes. Un budget n'est jamais que dépenses-recettes. Au bout d'un moment, les choses doivent pouvoir s'équilibrer.

Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai déjà dit au sein de cette commission. Je crois que M. Demeuse a eu des mots justes. Je n'ose imaginer quelle aurait été la situation si l'on n'avait pas pris les devants. On a agi au cours de cette législature. Certains peuvent le critiquer, mais la reprise des dotations pour partie des zones de secours en faveur des communes, lorsque vous prenez les politiques de transferts, c'est la seule variable dans le cadre duquel on constate une amélioration pour les budgets communaux. Cela n'a pas été une décision facile, cela a été compliqué à mener. M. Antoine demande si je vais revoir la trajectoire. J'y réponds non, parce que la circulaire est basée sur une trajectoire fixée dans l'état d'esprit suivant : permettre aux provinces de mener leurs propres réformes, parce que l'autre aspect de cette réforme est de donner du disponible aux communes, du souffle aux communes, de leur rendre du budget, mais aussi de demander aux provinces de faire leur révolution de palais.

Il était important qu'on leur donne une trajectoire. Une future DPR reverra-t-elle cela ? Je ne suis pas devin. Toujours est-il qu'il y aura probablement des décisions de réforme complémentaires qui interviendront au niveau des différentes institutions.

Vous l'avez rappelé, les différentes institutions publiques sont toutes en difficulté. Des réformes seront dès lors nécessaires.

On a agi par ce pan-là. On a par tous les moyens que l'on pouvait. Celui-ci, à savoir la souplesse budgétaire, en fait partie. C'est aussi le plan Oxygène. On me demandait combien de communes sont candidates. À ce stade, 38 communes, dont la commune de M. Eerdekens, qui, au départ, trouvait que ce plan n'aidait pas les communes. Il estime néanmoins que ce plan peut aider sa commune. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Cela démontre que ce que

l'on a fait à ce niveau, *in tempore non suspecto*, n'était pas si dénué de sens que cela.

Bien sûr que l'on va financer par des prêts pour partie, puisque l'on rembourse les communes à hauteur de 15 % du principal, pour celles qui sont dans des externalités supérieures à la moyenne wallonne, une partie du capital. C'est vrai que l'on finance de l'ordinaire par des prêts.

Que fait le CRAC depuis 30 ans ? Il procède de la sorte. M. Lomba vous a expliqué : lorsqu'il y a eu une difficulté exogène à la suite des pertes de grosses industries dans la Vallée mosane principalement, qu'a-t-on fait ? Vous étiez au Gouvernement. Vous avez fait exactement le même. Vous avez aidé les communes en les finançant par des prêts.

Un pan du plan Oxygène que l'on oublie souvent est que ce plan demande aussi aux communes de faire leur part du chemin. C'est important que l'on puisse se demander à quelle taille critique ou à quelle échelle une politique doit être rencontrée. À quelle échelle va-t-on pouvoir rendre le service le plus optimal à la commune ?

Il en va là des notions de synergie, de rapprochement avec les différents CPAS, du fait de ne pas avoir de doublon avec les intercommunales. Ce travail ne peut pas être négligé. Il doit être réalisé aussi dans l'ensemble des différentes communes.

Demain, je ne désespère pas non plus de venir – je vous l'ai déjà indiqué – avec un décret qui assoit la supracommunalité, le fait de permettre notamment la notion de co-emploiement dans les différentes communes.

Mme Galant m'interrogeait, c'est volontairement que j'ai fait le tour des plus petites entités, parce que, même s'il y a la même responsabilité au sein d'une commune qu'elle ait 3 000 habitants ou qu'elle en ait 30 000, reconnaissons que les difficultés sont différentes en termes de gestion et qu'il est nécessaire de répondre à ce type de problématiques qui sont parfois des problématiques basiques : une petite administration où il y a trois malades, comment faire pour rendre le service à la collectivité ?

Ces rencontres ont été extrêmement utiles et enrichissantes. Il s'en suivra des rencontres plénières, où l'on agira sur différents axes. Je ferai après un rapport au Gouvernement, notamment en termes de simplification administrative. C'est un champ que l'on n'a pas encore évoqué, mais on votera encore mercredi des décrets de simplification administrative, de facilitation de la vie des communes.

Vous avez évoqué aussi les différents statuts et le fait de permettre aux fonctionnaires communaux, à ceux qui se sont engagés dans la fonction publique d'évoluer dans leur carrière. Aujourd'hui, vous savez comme moi qu'un contractuel ne peut pas bénéficier de promotion.

Des groupes de travail sont à l'œuvre aujourd'hui pour essayer de faciliter des choses. Est-ce que je promets le grand soir, Monsieur Antoine ? Est-ce que je promets de mettre à terre le statut ? Vous savez comme moi que le processus est long et que ce n'est pas vers cela que l'on se dirige. J'ai dit que nous irions vers des solutions pragmatiques qui vont faciliter la vie des communes. On m'a aussi interrogé sur les perspectives que les communes peuvent avoir sur les PST, sur les différents appels à projets et sur le fait de se dire que les communes doivent avoir plus de prévisibilité. On travaillera aussi ces différents champs.

Tout cela pour répondre : vous connaissez comme moi les difficultés des communes ; je n'ai pas de baguette magique. J'ai utilisé les moyens qui étaient à ma disposition pour essayer de faire en sorte que les différents caps que l'on connaît – reconnaissons qu'ils sont extraordinaires et que personne ne les avait prévus – puissent être surmontés. C'est avec des techniques d'assouplissement budgétaire, avec le fait de déterminer pour certaines communes – celles qui sont les plus en difficulté – un plan oxygène. C'est aussi le transfert des dotations des zones de secours vers les différentes provinces.

C'est aussi, demain, d'autres réformes qui devront intervenir à travers la saisine du Comité de concertation. C'est vrai que nous n'avons aujourd'hui pas de résultat concret, mais convenons que c'est la première fois qu'une Région amène sur la table du Gouvernement fédéral – auquel cela n'a pas fait plaisir – ses difficultés en lui demandant de tenir une politique de neutralité budgétaire lorsqu'il prend une décision vis-à-vis des entités locales. J'ai été rejoint – pour une fois, c'est la Wallonie qui est pionnière – sur ce dossier par la Flandre, par Bruxelles et par la Communauté germanophone. Dans ce cadre-là, nous allons enclencher une dynamique, mais il faudra que ce soit suivi de réformes.

Vous avez évoqué le problème des pensions. Je l'ai déjà dit dans quasiment toutes les langues : à partir du moment où les communes sont leur propre assureur, et à partir du moment où l'on a de moins en moins d'alimentation par le fait que les communes ne nomment pas, le système va tourner court. Ce sera un véritable problème demain. À mes yeux, il n'y a qu'une seule solution, c'est rapatrier les pensions des fonctionnaires locaux dans l'ensemble de la sécurité sociale. C'est un principe assurantiel assez simple : plus le pot est large, plus le système est efficace. Il n'y aura pas d'autre solution.

Ce sera un des enjeux, demain, lors de la formation d'un prochain gouvernement, pour toutes les forces vives qui tiennent aux communes et qui tiennent à ce qu'on respecte les engagements vis-à-vis des gens qui

s'engagent dans la fonction publique locale. Pour moi, c'est l'unique solution pour faire en sorte que les choses s'améliorent demain.

Il y a les problématiques relatives aux zones de secours par rapport aux normes, à la modification des différentes normes, au groupe de travail qui a été généré avec l'Union des villes et communes sur le surcoût qu'a engendré la réforme. Il faudra voir ce que les choses donneront, mais vous devez vous dire aussi que le budget de l'État fédéral n'est pas non plus un puits sans fond. Néanmoins, une des exigences globales est de demander que les communes puissent récupérer leur dû ou, à tout le moins, que l'on puisse s'orienter aussi au Fédéral vers une politique de neutralité budgétaire.

Il y a d'autres réformes que l'on peut aussi mettre sur la table à terme – M. Antoine l'a évoqué. Force est de reconnaître que certaines communes sont plus en difficultés que d'autres, que leurs difficultés sociologiques sont différentes. On évoque aussi les difficultés des CPAS. Quand une commune est sociologiquement défavorisée, c'est sa population qui va assumer pour 40 % les revenus d'intégration. À un moment donné, une mutualisation ne pourrait-elle pas intervenir ? Ce type de refonte, par rapport à l'ensemble de la façon dont on conçoit nos institutions, devra un moment donné intervenir. Je ne découvre rien puisque vous m'avez déjà entendu tenir ce propos.

Relativement aux points APE, je veux aussi vous répondre, même si ce n'est pas ma matière ; c'est celle de Mme Morreale, qui est opiniâtre sur le sujet. Elle a déposé sur la table du Gouvernement, comme vous le savez, une indexation. Encore un peu de patience, le conclave va un jour se terminer et probablement...

(Réaction d'un intervenant)

Je n'ai pas le chiffre, je ne sais pas le donner, désolé.

Vous avez aussi évoqué les frais de fonctionnement des communes. Je suis conscient que, comme dans les ménages, les frais de fonctionnement explosent. Ceci étant, regardez ce qui s'est fait dans les autres Régions : à Bruxelles et en Flandre, on se gausse d'avoir agi par le Fonds des communes en augmentant les différentes variables, en augmentant le pourcentage du Fonds des communes flamand et du Fonds des communes bruxellois et qui, à tout prendre, sont moins favorables que ce que l'on a dans le décret wallon. Malgré que la situation budgétaire en Wallonie soit moins propice qu'en Flandre, nous aidons proportionnellement plus les pouvoirs locaux qu'en Flandre. C'est juste une réalité, en tout cas sur ce volet-là.

Quant aux frais de fonctionnement, je ne peux conseiller qu'une chose aux communes, et moi-même bourgmestre en titre : tendre vers des investissements qui vont diminuer la facture. Il y a toute une série d'appels à projets – je pense qu'il faut s'en saisir – qui émanent du ministre Henry relativement à des enveloppes UREBA qui sont conséquentes. Je crois que c'est bienvenu.

J'ai lancé un appel à projets par rapport uniquement aux bâtiments des pouvoirs locaux, avec une enveloppe de 103 millions d'euros qui sera préservée, malgré que ce soit un dossier européen RRF pour lequel nous avons perdu 22,8 % au niveau de la Wallonie. C'est un choix ; la politique, c'est faire des choix. Je fais le choix de mettre des enveloppes complémentaires pour aider les communes à assurer la transition énergétique, d'isoler leurs bâtiments. C'est la même chose avec les différents opérateurs : dans ma commune, on passe de plus en plus aux LED et cela fait une énorme différence. Quand vous voyez les coûts par rapport à l'éclairage public, en LED ou en éclairage ordinaire au sodium, ce n'est pas du simple au double, ce sont des investissements qui vont nous rapporter dans le futur.

Je ne peux donc que conseiller aux communes de s'investir dans cette transition, mais aussi de faire preuve de sobriété énergétique. Monsieur Dispa, on a échangé tout à l'heure, vous avez comme moi une patinoire ; on ne fait pas de patinoire cette année, on fait une piste de roller, on ne va pas dépenser de l'énergie, même si quelque part on souhaite avoir une ville attractive. À un moment donné, nécessité fait loi. Il faut pouvoir s'adapter à la conjoncture. C'est aussi se demander : y a-t-il des bâtiments remarquables que je dois quand même éclairer ? La réponse est non. On m'a également interrogé par rapport à l'éclairage public, qui est une autre notion, versus économie versus sécurité : c'est au bourgmestre – mais pas seul – de trancher, puisque apparemment les secteurs ne sont pas conçus par commune, ce sont des cabines qui desservent plusieurs entités. Vous voyez, la notion de supracommunalité est partout.

Ce sont donc aussi quelque part des mesures qu'il est possible de prendre pour faire en sorte de passer ce cap, qui sera difficile. Néanmoins, je crois que l'on n'a pas d'autre solution que de se serrer les coudes, d'essayer dans les communes d'être créatifs, d'être regardants sur les dépenses énergétiques, de préserver des moyens. C'est d'ailleurs peut-être pour cela aussi que je vous réponds par rapport au transfert du fonds extraordinaire.

Je dois vous avouer que la question mérite d'être étudiée. Vous me dites : « Pourquoi permettez-vous le transfert des réserves ordinaires vers l'ordinaire pour alimenter votre ordinaire, et vous ne permettez pas les réserves extraordinaires pour faire en sorte de se dire que c'est le choix communal, et cela me soulagera ».

D'un autre côté, il faut donner des indications et se dire : « il est important que les communes – vous me l'avez souvent dit – soient 50 % des donneurs d'ordre des travaux publics ». Il faut que l'on puisse trouver à continuer à avoir les moyens d'investir, parce que si l'on n'investit pas – c'est d'ailleurs ce qui se passe dans

différents domaines –, on voit bien qu'économiquement, si l'on ne termine pas les travaux, on va faire moins de rues. Mais on va continuer à en faire, il faut bien que nos entreprises continuent à travailler. Si l'on ne commande plus de travaux publics, vous savez comme moi que c'est l'ensemble de la roue économique qui va en peiner, et là, on sera certains d'arriver vers une déflation et l'on ne sera pas mieux.

Je ne dis pas que votre démarche n'a pas de sens, mais c'est la justification que M. Demeuse a avancée qui a été retenue. Je ne dis pas que mon esprit ne peut pas évoluer. Cette démarche a du sens intellectuellement, et la discussion est intéressante.

Sur le tiers boni, j'entends la réflexion. On devrait peut-être penser à la façon dont on conçoit les choses, mais quelques remarques s'imposent. Maintenant, l'ensemble de l'endettement doit être apporté à l'échelle de la Belgique. Cela a sans doute des conséquences. Je ne peux pas dire sur un coin de table « c'est une bonne idée, allons-y ». Ce genre de chose mérite une réflexion plus approfondie que cela, mais c'est vrai que cela aurait un certain sens de se dire que comme un ménage, une commune a le droit de pouvoir s'endetter jusqu'à sa soutenabilité, pour autant que les comptes au niveau macro de la Belgique ne soient pas en difficulté. Le raisonnement intellectuel se tient, mais je ne peux pas plonger sur ce que vous évoquez aujourd'hui en répondant par l'affirmative ou la négative, malgré le fait que je trouve que la discussion mérite d'être étudiée.

Par rapport à la lettre ouverte de l'Observatoire des CPAS, je vais rappeler que le CPAS est une matière mixte, qui est alimentée tant par le Fédéral que par le Régional. Jusqu'à preuve du contraire, depuis ces dernières années, les montants complémentaires pour amener des renforts dans les CPAS, il n'y a que moi qui l'ai fait. On a donné 20 millions d'euros aux différents CPAS qui étaient le plus sous tension pour engager des assistants sociaux. Ce qui me revient, c'est que cette enveloppe n'est pas consommée entièrement, non pas faute des CPAS, mais parce qu'il y a des difficultés de recrutement sur le terrain.

J'estime avoir fait ma part du chemin par rapport à l'aide que l'on a donnée aux CPAS. Vous savez comme moi que les CPAS ont reçu des montants de ma collègue du Fédéral, et vous savez aussi que tout n'a pas été consommé. Toutes les aides, en période covid, n'ont pas été consommées. Plutôt que de dire que l'on n'a pas d'intérêt pour les CPAS et pour les pouvoirs locaux, cet observatoire serait mieux inspiré de demander au Fédéral de laisser ces aides et de faire en sorte que ces aides servent aux besoins actuels. Je ne vais pas polémiquer plus avant, mais à titre personnel, j'ai une relation continuée avec la Fédération des CPAS, avec laquelle j'échange pour essayer de trouver des solutions pour répondre aux différentes problématiques.

M. Dispa a évoqué le fait qu'en juillet, j'ai adressé une circulaire. Vous savez que la circulaire, je ne peux pas la passer comme cela. Elle doit passer quelques semaines avant au Gouvernement. Les circonstances ont évolué, c'est à ma demande que l'on a, avec les équipes, suggéré de refaire le décret relatif à l'assouplissement budgétaire. On passe par la voie parlementaire parce que cela va plus vite.

Je ne prétends pas détenir la vérité. Je ne prétendais pas au mois de mars ou au mois d'avril tout connaître de ce qui allait arriver dans le monde, et je me suis donc quelque part adapté.

Dès que j'ai pu donner l'information aux communes pour qu'elles puissent faire leur prébudget au mois de septembre, je leur ai donné le plus rapidement possible l'information selon laquelle on pouvait s'engager vers cette voie-là. Ce n'est pas parfait sur le plan de l'orthodoxie réglementaire, mais je fais également face à la situation et je pense qu'il valait mieux que je réagisse.

D'autres questions m'ont-elles été adressées ?

J'ai expliqué pourquoi nous avions choisi 2 %. Il s'agit d'un maximum. Combien de communes ont-elles présenté un budget en déficit en 2021 ? En 2021, pour donner une idée, seulement 13 communes ont présenté un budget en déficit. Au bout du compte, il en subsistait six, de mémoire.

Je pense que les gestionnaires communaux sont des gens responsables qui prennent des décisions et font des choix. Je pense que quelque part, les balises qui leur sont données vont aider la confection des budgets, mais j'ai également beaucoup de confiance par rapport aux gestionnaires communaux. Je pense que la grande majorité des communes sont gérées de manière saine.

J'ai répondu à M. Antoine sur la trajectoire par rapport aux zones de secours, sur les fonds de réserve extraordinaires pour alimenter l'ordinaire. Pour les recyparcs, je pense que ma collègue Tellier vous renvoie vers moi car ce sont des intercommunales et que le droit des intercommunales et des statuts est régi par la tutelle.

La question est de savoir si l'on va modifier les statuts. Cela rentrera dans les différents groupes de travail que l'on mène avec les forces vives syndicales pour assouplir le statut.

Je suis évidemment dans l'incapacité de dire si tel ou tel recyparc va augmenter les salaires de ses employés par le biais un mécanisme ou un autre. Si vous souhaitez davantage de prévisions, je vous invite à me poser une question écrite ou orale.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je dois bien reconnaître qu'il est plaisant et instructif d'échanger

avec le ministre, car il a une longue expérience municipale et je ne doute pas de sa bonne volonté. Cependant, cela ne nous dispense pas d'un regard critique lucide. Du reste, il a lui-même défini un certain nombre de limites de ses propres interventions.

Voici plusieurs éléments en réaction et une question complémentaire.

Vous nous rappelez que le CRAC intervient pour différentes raisons. Nous avons eu un exemple assez particulier lié à une entreprise et nous connaissions bien le ressort qui avait amené le CRAC. La difficulté, convenons-en, est qu'un certain nombre de communes se sont plu dans le CRAC.

Lorsque nous voyons les débats de certains conseils communaux – je parle de ma province –, peu de communes s'y trouvent, mais elles sont très connues.

Par ailleurs, j'entends dire qu'il serait stupide de quitter le CRAC et qu'il vaut mieux y rester car c'est beaucoup plus avantageux.

Pour les mandataires qui ont tenu ce type de propos, sachez que cette ville a été le berceau d'une famille prestigieuse.

C'est donc dire les limites du CRAC. À un moment donné, et le président pourra le dire, le CRAC était le pneu de secours, mais après il fallait retrouver les quatre roues d'origine.

Reconnaissons, Monsieur le Ministre, que le CRAC a ses limites – je dois bien le reconnaître – par rapport à des communes qui pourraient en sortir, et je dirais même qui devraient en sortir.

Pour le moment, il n'y a pas d'effets retour suffisants parce que lorsque nous aidons une commune, vous et M. Lombat l'avez dit, le but est de lui permettre à terme de retrouver un niveau de fonctionnement correct ou un équilibre, c'est cela que je voulais dire, mais pas d'y rester, sinon on est sous assistance permanente.

Il y a là, me semble-t-il, une réflexion que nous devrions mener, y compris sur le financement du CRAC, qui est une source inépuisable d'ajustement dans les conclaves budgétaires. C'est un autre débat. C'est un premier élément.

Deuxième élément : j'ai compris que vous n'alliez pas toucher à la trajectoire de financement des provinces dans les zones de secours. Je peux vous comprendre, parce que c'est de la dynamite. En effet, celles-ci renâclent, contestent, surtout l'acte juridique posé, lequel est, à mon avis, le vrai problème. Ce n'est pas tellement la solidarité que l'on impose aux provinces, c'est la nature juridique par laquelle on veut les associer à la matière.

J'ai bien compris que, après 2024, les provinces allaient se retrouver dans un autre scénario et qu'elles devraient peut-être mieux le comprendre aujourd'hui, mais reconnaissons, ne fût-ce qu'intellectuellement, Monsieur le Ministre, que votre circulaire de décembre 2021 ne colle plus à la réalité.

En effet, les paramètres sur lesquels se basait la circulaire sont complètement balayés aujourd'hui. À tout le moins, ayons la correction de le partager. C'est un deuxième élément.

Troisième élément, là où je suis beaucoup moins d'accord avec vous, pardonnez-moi, c'est sur votre espoir. Il est totalement vain, selon moi, d'obtenir un mécanisme différencié au Fédéral pour les pensions. C'est trop tard !

Dès lors que les Flamands ont abandonné les statutaires, pourquoi voudriez-vous qu'ils acceptent que les statutaires du sud bénéficient d'une forme de financement, qui n'est pas alternatif, mais général des pensions. Ce serait un cadeau au sud ! Ils ne l'accepteront jamais !

D'ailleurs, Karine Lalieux, qui est votre coreligionnaire, votre copine, votre amie – vous placerez le curseur où vous le voulez –, est incapable de bouger. Elle en est incapable ! C'est trop tard ! C'est un combat qui est vain, parce que vous serez tout seul.

C'est comme le leasing automobile de Philippe Henry, s'il n'y a pas une main tendue de l'autre côté de la frontière linguistique, vous n'avez aucune chance.

Je veux bien que vous m'annonciez cette réponse-là, mais convenez avec moi que si la question est complètement pertinente, la réponse l'est beaucoup moins.

Quatrième élément : vous avez même, à ce propos, donné un mauvais signal.

Sous le Gouvernement précédent, que vous combattiez – mais vous n'avez pas dû faire combat très longtemps, reconnaissons-le –, Mme De Bue avait eu l'intelligence de lancer un subside pour le deuxième pilier.

Pourquoi dis-je cela ? Ce n'est pas tellement pour le montant, mais parce que les communes se sont alors réveillées en disant : « Mais bon sang, bien sûr, on devrait faire un deuxième pilier pour les contractuels ». Le subside qu'elle avait lancé était, pour moi, formidablement intéressant en termes d'avertissements pour les communes.

Et là, vous arrivez – personne ne vous l'a imposé –, vous décidez de le « tipexer ». C'est moins le rendement budgétaire que je vise que le signal que l'on donnait aux communes. Pour moi, c'est une erreur politique – et je le dis avec toute l'amitié que je vous porte – parce que

vous avez à nouveau assoupi les communes, alors que le deuxième pilier va s'avérer de plus en plus incontournable.

En effet, Monsieur le Ministre, je ne pense pas que le président du MR soit un grand défenseur du monde des statutaires. Il a en partie raison vu la sclérose du statut qui n'a jamais été revu.

C'est cela, le vrai problème. On défend un statut qui est complètement dépassé. Le mot « statut », il faut en revoir le contenu et les modalités d'évaluation. Un gestionnaire moderne – et vous devez en être – doit lancer ce débat qui traîne depuis des années.

Pour le dire simple, et dans toutes les communes, c'est la même chose : une fois que vous êtes nommé, vous êtes tranquille. On a d'ailleurs largement abusé de la nomination en fin de carrière, ce qui a pesé très lourd sur le régime des pensions. Je ne dois pas vous faire de dessin en la matière. Il s'agit d'une faute politique.

J'essaie de faire un inventaire le plus objectif possible, croyez-le bien, sans fausse modestie.

Je pense que les communes devraient pouvoir bénéficier, à votre initiative, d'un meilleur *clustering* ; parce que, aujourd'hui, les communes n'ont pas vraiment d'étalon de référence. Si, il y a Belfius qui passe de temps en temps et qui fait une corbeille de communes.

Si je peux vous soumettre une modeste suggestion, c'est de permettre aux gestionnaires communaux de se comparer. Je vais donner un exemple, parce que j'ai fait l'étude très modestement. En Brabant wallon, le coût moyen de l'administration par habitant est de 558 euros. Par habitant, les communes dépensent en moyenne 558 euros pour leur personnel. Cependant, vous en avez neuf, un tiers qui sont très au-delà. Elles sont à 600 euros, 650 euros, au-delà des 700 euros.

À nouveau, je ne porte pas de jugement, mais cela mériterait un peu d'investigation. Comprenez-moi bien, je le conçois comme une aide à la décision, et certainement pas plafonner les dépenses de personnel. Il peut y avoir des réalités qui l'expliquent, mais qu'il y ait au moins une aide à la décision.

Votre administration, surtout si elle est un peu renforcée, devrait faire preuve de davantage de proactivité en la matière.

J'ai entendu un couplet extraordinaire qui est : « La Wallonie fait mieux que la Flandre pour les communes ». C'est exactement le même discours que M. Borsus avait tenu pour les entreprises en matière de covid. Reconnaissons que l'on a largement nuancé cette sentence après.

Pardonnez-moi, Monsieur le Ministre. C'est vrai sur le fonds des communes, vous avez raison. Cependant, vous avez omis un élément important. La Région flamande prend en charge la moitié des statutaires. Ce sont des montants très conséquents. Je ne porte pas de jugement, je tiens à nuancer.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, vous donnez le refrain de la chanson, mais pas les différents scores. J'ai tenté d'étudier depuis de nombreuses années les finances locales, vous ne pouvez pas dire, la Flandre a d'autres dispositifs, notamment avec plus de souplesse par rapport à une position négative, puisqu'il le juge sur six ans.

Je serais plus prudent en affirmant que la Wallonie triomphe. Les structures des communes sont très différentes. C'était un petit propos d'humilité en la matière.

J'ai retenu que vous alliez vous battre, donc j'attends de voir les cicatrices sur votre visage pour les 100 millions d'euros complémentaires. Je peux confirmer par le passé – mais c'était un autre contexte –, c'était un incontestable. Les ministres du Budget le présentaient comme un incontestable.

Le simple fait que vous indiquiez qu'il va falloir vous battre me laisse penser qu'il ne figurait pas dans les incontestables. Dès lors, le ministre du Budget pourrait dire qu'on le fait une fois par an, et pas deux, ce sera le vrai débat. Il était échevin des finances il y a très longtemps, il a déjà oublié.

On parlait de quelques millions d'euros de-ci, de-là : 35 millions d'euros sur quatre ans pour le Cœur de village. On parle de 100 millions d'euros ici, si je vous ai bien entendu. C'est un rendez-vous capital. Nous prenons rendez-vous avec vous sur les montants. Nous n'avons pas la capacité de les valider, mais partons sur cette centaine de millions d'euros.

J'ai deux derniers commentaires pour ne pas abuser. Attention aux vautours qui tournent autour de certains fonds disponibles. Il ne vous aura pas échappé que certains de vos collègues du Gouvernement lorgnent sur les réserves d'ORES et de Resa : 160 millions d'euros pour ORES et beaucoup moins pour Resa ; 7,6 millions d'euros.

Attention, parce qu'un calcul rapide pour faire plaisir à la population : taxons les surprofits. Ici, on ne les taxerait même pas, on les enlève complètement. Ce n'est pas à M. le Ministre que je dois le dire, ce ne sont pas des superprofits.

Ce sont d'une part des dividendes dus aux communes et d'autre part des provisions qui ont été constituées pour la transition énergétique pour éviter aux communes de devoir réemprunter. Je sens que sur votre gauche de gauche – il y a du monde à gauche du PS maintenant –, il y a peut-être un réflexe facile de dire que l'on prend l'argent et on le restitue aux citoyens.

C'est tout de suite nickel, banco, sauf que deux choses. Qui va financer tout ce que vous venez de dire sur l'éclairage, sur les compteurs ? Il n'y aura plus d'argent. Qui va devoir le financer ? C'est par emprunts communaux puisqu'il faudra que les communes reprennent des parts dans les intérêts. Là, c'est un débat. Pardonnez-moi, je l'avais oublié dans l'analyse qui était la mienne tout à l'heure. Franchement, si vous ne mettez pas le frein à main… Vous avez un atout considérable, Monsieur le Ministre, c'est que le gouvernement n'a pas le droit de faire ce hold-up. C'est la CWaPE seule. Parfois, la CWaPE est assez fantasque, c'est vrai. Là, il vous suffit qu'on ne débranche pas le frein à main. Mais c'est capital. Parce que c'est à la fois capital pour la qualité de gestion – je connais plus ORES que Resa, puisque j'étais à la base du décret – mais pour les communes qui attendent les dividendes, si demain, elles les perdent, peut-être tant mieux pour aujourd'hui et pour leurs citoyens, mais elles devront en payer la note assez rapidement.

Enfin, pour le plan Oxygène, je vous invite à être prudent avec M. Eerdekens, parce que figurez-vous que l'opposition locale des Engagés a eu le courage de dénoncer ces paradoxes et ces contrastes. M. Eerdekens les a traités d'eunuques, ni plus ni moins. C'est dans la presse. « Vous êtes des eunuques. » Je ne voudrais pas qu'ils s'adressent à vous de cette façon-là en disant…

(Réaction d'un intervenant)

De vous à moi, j'ai beaucoup d'admiration pour le parlementaire qu'a été M. Eerdekens. Un peu moins pour les saillies – si je peux me permettre, puisqu'il parle d'eunuques – dont il a l'habitude aux conseils communaux. Je trouve que c'est un manque de respect évident pour les mandataires. Surtout que ceux-ci n'ont pas dit autre chose que ce que vous venez de dire. Ils ont fait du Collignon. Peut-être un peu maladroitement, mais c'était du Collignon. « Eunuques », avouez, quand même…

Je voulais terminer – je ne dirai pas sur une note d'humour, parce que c'est regrettable ce type de propos – parfois l'homme est assez surprenant. C'est le moins que l'on puisse dire.

Je vous rends attentif. Rendez-vous pour les 100 millions d'euros, et pas touche aux 160…

Et alors, sur le Fédéral, continuez à chanter, mais je crains que vous ne puissiez plus convaincre, c'est trop tard.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vais simplement compléter. Le propos était excellent. Je vais être aussi court que possible.

(Rires)

M. le Président. – Cela veut dire que vous allez répéter ce que vous avez déjà dit tout à l'heure, c'est ça ?

M. Dispa (Les Engagés). – D'abord, par rapport aux collègues qui se sont exprimés et par rapport à vous-même, Monsieur le Ministre, vous avez les uns et les autres souligné ce que la Région wallonne avait déjà fait, et nous ne le contestons pas. En particulier, l'indexation de +1 % du Fonds des communes, cela représente un effort considérable dans le budget wallon et c'est sans doute un des rares éléments plutôt positifs et rassurants par rapport à une certaine forme de continuité que l'on peut souhaiter pour les finances locales.

Pour le reste, vous avez évoqué la réforme du financement des zones de secours, et c'est vrai que c'était un grand espoir. Objectivement, à l'arrivée, l'espoir est un peu déçu. D'abord, la DPR avait annoncé une reprise à 100 % du financement par les communes vers les provinces. Nous sommes finalement descendus beaucoup plus bas, à un montant de 60 % via une circulaire budgétaire dont on connaît la fragilité juridique et dont on sait qu'elle est contestée. Il y a encore une grosse incertitude. Et puis, surtout, après la baisse du pourcentage, vous avez fixé une trajectoire en montant absolu. M. Antoine l'a dit. Le phénomène de l'inflation a pour effet que ces surcoûts budgétaires, par l'inflation…

(Absence d'enregistrement)

Qui vont s'abriter derrière la trajectoire d'un montant absolu que vous avez fixé...

(Absence d'enregistrement)

Même si cette réforme a été un élément...

(Absence d'enregistrement)

...pendant quelques années, aujourd'hui, les communes reviennent au point de départ. Le gain qu'elles ont pu réaliser en termes de moindre financement des zones de secours est aujourd'hui perdu. D'une part à cause de l'indexation des dépenses de personnels – la responsabilité ne vous incombe pas – et en raison de l'absence totale d'indexation des dotations fédérales vers les zones de secours. Il y avait là un élément positif, mais il faut en nuancer la portée.

Concernant le plan Oxygène – on en a déjà beaucoup parlé –, c'est votre président de parti, Monsieur le Ministre, qui l'a qualifié de pis-aller. Aujourd'hui, 38 communes en bénéficient au prix d'un endettement considérable et sur une longue période. Vous le justifiez en vous référant à la pratique du CRAC qui, depuis 30 ans, vient en aide aux communes via un endettement à long terme. Si l'on prend un peu de recul, l'on peut s'inquiéter d'une forme de généralisation d'un dispositif qui a pour effet d'accentuer l'endettement public, non pas pour financer les investissements, mais

pour financer des déficits courants. C'est bien là la difficulté.

Je vais revenir au tiers boni, car je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit, mais c'est sur un point marginal.

Enfin, parmi les initiatives à mettre à l'actif de la Région wallonne, vous mentionnez la saisine du CODECO. C'est peut-être une première qu'une autorité régionale ait eu l'outrecuidance de s'adresser au Fédéral pour demander la neutralité budgétaire des décisions prises au Fédéral – cela mérite peut-être d'être salué –, mais objectivement, en termes de résultats, l'on est loin du compte. Maintenant, le Fédéral vous balade d'un comité à l'autre. Un groupe de travail devait être constitué, c'est renvoyé vers les ministres des Finances et du Budget. Vous espérez qu'une dynamique finisse par sortir de tout cela. Honnêtement, on n'en voit pas les résultats à ce jour. Je crains qu'on soit déçu si l'on devait miser uniquement sur cette saisine du CODECO et sur les effets qu'elle pourrait générer.

En ce qui concerne en particulier la problématique des pensions, j'appuie à 200 % ce qui a été dit par M. Antoine. Là, à défaut de trouver un débouché politique au niveau fédéral, vous avez la possibilité d'agir au niveau régional, via une réforme de la fonction publique locale.

Vous avez dit vous-même, il y a quinze jours, que des réformes étaient nécessaires. C'en est une et elle ne dépend que de vous. Nous ne pouvons pas nous satisfaire des petits groupes de travail que vous avez mis en place, dont vous attendez des résultats au plus tôt pour la fin de l'année 2023 et qui vont sans doute s'inscrire dans une forme de consolidation du statut actuel de la fonction publique, avec quelques ajustements à la marge. Je pense que la suppression de l'incitant régional à la constitution du deuxième pilier de pension constituait une erreur. Si l'on veut corriger cette erreur, il faut au contraire faire le choix clair d'une réforme de fond en comble de la fonction publique locale. Cela passera par une contractualisation davantage assumée et accompagnée d'un second pilier de pension qui nous permettra enfin de rétablir le différentiel négatif par rapport au nord du pays. Dans votre majorité, d'autres groupes que le nôtre se sont exprimés en ce sens. Il y a là un chantier qui dépend uniquement de la Région wallonne et qui ne devrait pas attendre la législature prochaine.

Vous plaidez pour la sobriété dans les pouvoirs locaux. Je pense que le sens des responsabilités des gestionnaires communaux fait en sorte qu'ils sont déjà engagés dans ces démarches-là.

Vous plaidez aussi pour une supracommunalité dont vous pensez qu'elle pourra générer des économies d'échelle. Si un décret devait venir, on l'examinerait évidemment avec attention. Je pense que des formules telles que celles que vous avez évoquées de « co-emploi » sont des formules intéressantes, mais je pense qu'elles resteront relativement marginales. En toute hypothèse, il faudra veiller à ce que la supracommunalité ne soit pas une couche supplémentaire dans la juxtaposition des structures du paysage wallon. Cela serait pire que mieux.

Je veux rester positif et noter que sur les deux éléments pour lesquels nous avons plaidé, à savoir la nécessité de s'inscrire dans une approche plus structurelle, pluriannuelle et d'autre part, sur la souplesse à conférer aux gestionnaires communaux, vous avez en tout cas reconnu que la réflexion était intéressante.

J'étais un peu en désaccord avec vous. Le tiers-boni, ce n'est pas un recours à l'endettement automatique, c'est simplement l'autorisation d'un déficit provisoire, donc cela n'alimente pas le processus de l'endettement qui pourrait avoir des effets pervers s'il devait se généraliser au-delà du financement des investissements.

Je me réjouis donc que vous ne fermiez pas la porte par rapport à cela. Vous inscrivez cela dans un contexte plus général sur les finances publiques à tous niveaux, mais, honnêtement, ce n'était pas le niveau local qui était problématique par rapport aux exigences européennes sur les finances publiques. Il me semble qu'il y a peut-être là un espace de réflexion qui pourrait s'ouvrir. Je me réjouis que vous ne fermiez pas la porte.

À défaut d'en être déjà là, nous maintenons en tout cas notre amendement visant à inscrire l'autorisation de déficit dans une perspective pluriannuelle. En tout cas, pour les deux années qui viennent, je pense que ce serait de bonne gestion.

Enfin, vous n'avez pas non plus totalement fermé la porte à cette perméabilité entre les fonds de réserve à l'ordinaire et les fonds de réserve à l'extraordinaire. J'entends l'argument qui consiste à dire que les communes doivent garder des capacités d'investissement : évidemment ! Cependant, elles ont cette capacité d'investissement par le recours à l'emprunt, par les subsides qu'elles reçoivent et par des fonds propres qu'elles peuvent dégager.

Nous plaidons ici pour une autonomie maximale des communes. Leur permettre de transférer des réserves de l'ordinaire vers l'extraordinaire ou de l'extraordinaire vers l'ordinaire, c'est leur donner plus de souplesse, c'est leur donner plus d'autonomie. De la même façon que vous faites confiance aux gestionnaires communaux quand vous dites qu'ils sont conscients de leurs responsabilités, je pense que, sur ce point-là en particulier, l'on pourrait, en assouplissant davantage les règles, leur donner une marge de manœuvre plus importante. Ils l'utiliseront ainsi au mieux des intérêts communaux. Dans certains cas, ce sera pour compenser des déficits à l'ordinaire. Dans d'autres, ce sera pour

maintenir une capacité d'investissement à l'extraordinaire. Ce sera leur choix en toute autonomie. Il nous semble qu'aller dans ce sens-là serait de bonne politique.

D'autant plus que vous n'apportez pas d'autre source de financement. À défaut de pouvoir refinancer des communes au-delà du Fonds des communes, donnons-leur au moins la possibilité d'utiliser au maximum les possibilités qu'elles peuvent retirer de leur fonds de réserve tels qu'ils existent, que ce soit à l'ordinaire ou à l'extraordinaire.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Vous avez vous-même reconnu, Monsieur le Ministre, que le processus d'élaboration du texte avait été un peu chaotique. Je peux convenir avec vous que vous faites au mieux et qu'il faut parer au plus pressé. Je me permets de souligner que le fait de procéder de la sorte nous prive non seulement de l'avis du Conseil d'État, qui n'aura pas été sollicité, mais également de l'avis de l'Union des villes et des communes, qui aurait pourtant été très intéressant, s'agissant de ces mesures et de l'amplification éventuelle que l'on pourrait leur donner. Je ne doute pas que l'Union des villes et des communes se manifestera d'initiative sans trop tarder pour, à son tour, tirer tous les signaux d'alarme qui sont nécessaires, car, de toute évidence, le texte, même s'il est utile et nécessaire, n'est pas suffisant. Il ne permettra donc pas de clore le débat que nous avons à nouveau les uns et les autres largement alimenté ce matin.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je pense que tout a été dit.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je pense que Mme Galant vient de bien résumer les choses.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

(Réaction de Mme Vandevoorde)

Mme Vandevoorde ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Ce débat a finalement été très large, bien plus large que la portée de la proposition, qui est intéressante parce que nous avions justifié succinctement de la proposition de décret et je dois dire que le plaidoyer pour le décret a été assez fourni. Je n'ai pas tout retenu, car c'était très long. J'ai parfois entendu que l'on répétait deux, trois, voire quatre, cinq fois la même chose. On regardera dans les annales pour reprendre les bonnes parties.

Nous sommes face à deux propositions de décret qui sont relativement similaires. Une prévoit 1,5 %. L'autre prévoit 2 %. Celle de 2 % est d'aujourd'hui. Celle de 1,5 % est d'une autre époque. Les 2 % ont été justifiés par le ministre, que je félicite encore pour avoir répondu avec patience et complétude à l'ensemble du plaidoyer de nos amis des Engagés.

M. le Président. – Si j'ai bien compris, on ne repart plus du texte (Doc. 200 (2019-2020) N° 1) qui avait été déposé, mais du nouveau texte dans lequel vous apportez des amendements. C'est cela ?

M. Dispa (Les Engagés). – Je vous propose, Monsieur le Président, de laisser à l'arriéré le texte que nous avons déposé puisque manifestement, nous reviendrons sur le sujet. Vous prenez ici une mesure pour 2023, et je vous donne rendez-vous pour 2024. Nous devrons nécessairement reparler. À ce moment, nous vous rappellerons, comme nous le faisons depuis 2020, qu'il vaut mieux s'inscrire dans une trajectoire pluriannuelle que d'avoir un politique à courte vue, comme celle que vous déployez année après année.

M. le Président. – On mettra le texte dans l'arriéré.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Président, pour éviter que l'on nous reproche des débats trop longs, même s'ils sont largement partagés – nous l'avons bien compris –, pourquoi la majorité n'accepte-t-elle pas, humblement mais efficacement, de prévoir le pour cent en 2024 ? Réfléchissez bien à notre proposition. Vous auriez ainsi une unanimité ou quasi unanimité de la commission, et vous permettriez au ministre de ne plus devoir faire une lettre, une circulaire, appeler ses copains à la rescousse pour qu'ils déposent à la va-vite une proposition de décret, même si l'on en comprend la portée. Je trouve que nous aurions intérêt à faire cause commune. Cela n'enlève rien, Monsieur Lomba, à vos 2 %. Je vous ai bien écouté et vous avez eu le mérite d'être très synthétique. En 2024, vous avez déjà annoncé la couleur. Pourquoi alors ne pas dire par prudence : « on fait 1 % » ? S'il en faut plus, ce que je n'exclus pas, on peut toujours le modifier. Le ministre nous connaît : nous ne sommes pas là pour faire de la surenchère. Nous sommes là pour contribuer. Dites-nous ce qui est malsain, malvenu, impertinent dans la démarche qui est la nôtre.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Si l'on écoutait Les Engagés, on proposerait 1,5 % pour 2023, puisqu'ils l'ont proposé à un temps qui n'était pas opportun.

M. Antoine (Les Engagés). – En 2020.

M. Lomba (PS). – Vous l'avez proposé à un temps qui n'était pas opportun et adéquat, et en tout cas pas à l'éclairage de ce qui se passe aujourd'hui. Nous proposons donc 2 % pour 2023 et nous ne nous permettons pas de proposer quelque pour cent que ce soit pour 2024, parce que nous sommes aujourd'hui

incapables d'être précis comme il le faudra peut-être au mois de mai ou juin 2023 pour l'année 2024, s'il y échet.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je ne vais par refaire le débat, mais je ne veux pas laisser croire que nous serions incohérents avec nous-mêmes. D'une part, la cohérence du groupe des Engagés repose sur la volonté d'avoir un rétablissement progressif de l'équilibre budgétaire, donc un lissage des efforts. C'était le cas dans nos propositions initiales, dans le contexte de l'époque, et c'est toujours le cas aujourd'hui. La cohérence repose d'autre part sur la perspective du rétablissement de l'équilibre budgétaire, parce que c'est cela qui nous paraît important pour ne pas laisser se prolonger indéfiniment des déficits qui sont autorisés d'année en année.

Sur ces deux éléments, il y a une vraie cohérence dans le texte initial que nous amendons pour le mettre en cohérence avec l'amendement que nous proposons au texte de la majorité.

M. le Président. – Merci beaucoup.

Des amendements (Doc. 200 (2019-2020) N° 2) et (Doc. 1035 (Doc. 2022-2023) N° 2) ont été déposés.

La proposition de décret (Doc. 200 (2019-2020) N° 2) a été renvoyée à l'arriéré à la demande de ses auteurs.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE L1314-1 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE DE DÉFICIT BUDGÉTAIRE ET D'UTILISATION DES FONDS DE RÉSERVE ORDINAIRES, DÉPOSÉE PAR M. LOMBA, MME GALANT, MM. DEMEUSE, DEVIN, MME DE COSTER-BAUCHAU ET M. HAZÉE (DOC. 1035 (2022-2023) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, déposée par M. Lomba, Mme Galant, MM. Demeuse, Devin, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée (Doc. 1035 (2022-2023) N° 1).

Art. 1er

À cet article, un amendement (Doc. 1035 (2022-2023) N° 2) visant à remplacer l'article premier, a été déposé par MM. Dispa, Antoine et Bastin.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

M. Dispa (Les Engagés). – Le texte des Engagés est-il bien remis à l'arriéré ?

M. le Président. – Tout à fait.

L'amendement (Doc. 1035 (2022-2023) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

L'article premier est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Art. 2

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 2 est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret sur modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, déposée par M. Lomba, Mme Galant, MM. Demeuse, Devin, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée (Doc. 1035 (2022-2023) N° 1).

Par 8 voix et 2 abstentions, la Commission du logement, des pouvoirs locaux recommande l'adoption de la proposition de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES LOYERS D'ÉQUILIBRE »

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DE LOGEMENTS PUBLICS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « les loyers d'équilibre » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « la stratégie régionale de gestion de logements publics ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser ses questions.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, depuis le lancement du plan Reno, les sociétés de logement de service public font face à des coûts d'investissements de plus en plus importants. Ceux-ci sont impactés par la hausse des prix des matériaux de construction et par l'inflation. Les revenus des sociétés de logement de service public étant cadrés, un risque de surendettement, voire de faillite à long terme, dans certains cas, n'est pas à exclure.

Face à cette situation, vous avez expliqué que votre stratégie vise, d'une part, à améliorer les conditions financières des aides régionales aux SLSP et, d'autre part, à soutenir la diversification de leurs activités.

Ainsi, un aménagement des objectifs du Plan de rénovation devait être soumis au Gouvernement avant la trêve estivale. Cet aménagement devrait atténuer l'impact de cette hausse sur les activités des SLSP et éviter qu'elles ne doivent utiliser, de manière excessive, leurs ressources propres pour compenser cette hausse constante.

Concernant la diversité des activités des sociétés, vous aviez l'intention d'élargir l'éventail des locataires qu'elles pourraient accueillir dans leurs logements, ce qui leur accorderait une certaine souplesse dans la location et l'attribution de certains logements. Vous comptiez réviser le mécanisme du loyer d'équilibre en ce qui concerne les logements d'utilité publique n'ayant bénéficié d'aucune aide publique.

L'aménagement des objectifs du Plan de rénovation a-t-il été adopté par le Gouvernement ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent ces aménagements ?

Où en êtes-vous dans le projet de révision de ce mécanisme du loyer d'équilibre et particulièrement pour les logements d'utilité publique ? Est-il enfin en voie de finalisation ?

M. le Président. – Vous gardez la parole pour votre seconde question, Madame de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, sur la stratégie régionale de gestion de logements publics, vous aviez comme ambition de construire 3 000 nouveaux logements sociaux. Les SLSP devaient bénéficier d'un mécanisme de droit de tirage avec 80 % de financement public. De plus, vous aviez annoncé la construction de 800 logements exemplaires.

Vous aviez déclaré avoir mis en place « un mécanisme vraiment nouveau en Wallonie qui consiste à donner la possibilité aux sociétés de logement d'acquérir des programmes de construction de logements déjà en cours ».

Ce programme acquisitif représentait entre 700 et 800 logements. On pouvait aussi ajouter 500 logements pour les étudiants dont la gestion aurait aussi été confiée aux sociétés de logements et aux universités. Vous aviez validé certaines adaptations du plan Reno et je vous interrogeais là-dessus.

On apprenait que 78 % de logements programmés dans ledit plan seraient rénovés, et que le plafond maximum de subventionnement qui correspondait au départ à un plafond de 75 % serait relevé.

L'échéance du plan Reno pour le dépôt de l'ensemble des résultats de mise en concurrence des travaux à la SWL a été portée au 31 décembre 2025. On voit que vous dégagez un budget annuel, hors Plan de relance, de 20,354 millions d'euros pour les années 2025 à 2027.

Mais face à la crise énergétique actuelle et la nécessité de prioriser certains dossiers du Plan de relance wallon pour arriver à ce que vous aviez prévu, ne faudrait-il pas envisager un second plan de rénovation ?

J'aimerais vous entendre, Monsieur le Ministre, sur le nouveau mécanisme. Comment va-t-on générer un soutien financier supplémentaire en faveur des SLSP, parce que l'on voit bien qu'avec la hausse de tous ces coûts, avec les budgets d'aujourd'hui cela va être très compliqué.

Vous aviez fixé un plafond. Pouvez-vous confirmer que les SLSP vont avoir du temps supplémentaire pour terminer leurs rénovations en fonction des moyens qu'ils vont recevoir ? Quand vont-ils recevoir ces moyens ? Allez-vous mettre en place un deuxième plan logement de rénovation pour les logements publics ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, tout d'abord, s'agissant des possibles aménagements des objectifs du Plan de rénovation de logements publics, vous le savez, vous l'avez évoqué, le 19 juillet dernier le Gouvernement, sous ma proposition, a adopté plusieurs mesures d'adaptation.

Les sociétés de logement sont maintenant autorisées par la même enveloppe à rénover 78 % des logements programmés, toujours en commençant par les plus énergivores, évidemment.

L'échéance pour le dépôt à la SWL des résultats de la mise en concurrence est reportée d'un an, au 31 décembre 2025. On ne fait que coller à la réalité.

Le plafond de subventionnement par logement a, lui, été augmenté. Au lieu de 45 000 euros, on parlera dorénavant de 60 000 euros.

Le seuil d'opportunité est passé de 100 000 euros à 120 000 euros.

Les sociétés de logement sont autorisées à valoriser une partie de leur enveloppe pour engager du personnel à profil technique car, dans ce dossier comme dans d'autres, on a du mal à recruter des techniciens. En clair et en synthèse, l'inflation et la hausse spectaculaire du coût des matériaux et de l'énergie nous ont contraints à modifier les conditions de l'intervention régionale auprès des SLSP, mais nous l'avons fait en préservant l'essentiel. Malgré les difficultés qui se sont accumulées, nous maintenons le cap d'une rénovation massive de logements, par ailleurs, et comme vous le soulignez, le Gouvernement souhaite soutenir la diversification des activités des SLSP, notamment au travers du régime de location dit « loyer à l'équilibre ». Pour rappel, celui-ci permet de mettre en location un certain nombre de logements en dehors des règles classiques d'attribution et de calcul du loyer auprès des ménages à meilleurs revenus et de contribuer ainsi à l'équilibre financier des SLSP. Ce dispositif figure déjà dans un arrêté du Gouvernement du 6 septembre 2007 et peut être mis en œuvre par les sociétés depuis 2008. La révision du régime envisagée vise surtout à améliorer le dispositif pour le rendre plus incitatif et ainsi permettre aux SLSP de renforcer leurs capacités à investir dans le logement public. À ce jour, une proposition de révision de mécanisme repris dans l'AGW susvanté de 2007 organisant la location des logements par les SLSP est en cours d'élaboration par la Société wallonne du logement et en concertation avec les acteurs du secteur. Il devrait me parvenir d'ici la fin de cette année. Complémentairement au loyer d'équilibre, j'ai également lancé dès 2020 la mise en œuvre de l'article 94, paragraphe 3 et suivants du Code wallon de l'habitat durable. Cet article permet aux SLSP de développer des projets visant la mixité sociale en leur offrant plus de flexibilité dans leur financement et dans l'attribution et l'exploitation de logements créés. Ce dispositif pourra être mis en œuvre dès l'adoption définitive du décret modifiant le Code de l'habitation durable déjà approuvé en deuxième lecture par le Gouvernement et qui poursuit son parcours législatif.

J'en viens maintenant à votre question plus globale sur la stratégie régionale en matière de logements publics. Je tiens à vous le redire, mais vous le savez : en dépit des crises qui se sont succédé, nous avons maintenu nos objectifs avec obstination. Dans ce cadre, le nouveau mécanisme que vous évoquez fait partie des programmes de relance et de création portés par le Gouvernement. Il s'agit d'un futur plan qui permettra, entre autres, de lancer un appel d'offres destiné à des partenaires privés, en vue de l'acquisition par les SLSP ou les autorités locales – communes ou CPAS – d'ensembles immobiliers neufs clé sur porte, sur plan, construits ou en cours de construction. Ces logements pourront alors être mis en location à destination des publics cibles du secteur du logement public. L'objectif est ici bien sûr d'accélérer le plus possible le mouvement pour répondre rapidement aux besoins face à des procédures classiques qui sont par essence fort longues. À côté de cela, des budgets seront également disponibles pour subventionner de l'acquisition ou de l'équipement de terrain en vue d'y développer des projets de logements via des partenariats public-privé ou public-public. En ce qui concerne les aménagements du plan de rénovation, le plafond de subventionnement par logement et le seuil d'opportunité ont été relevés, je l'ai dit.

Vu la forte augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre, il n'était pas concevable de faire peser sur les SLSP tout le poids de cet accroissement. Le plafond de subventionnement par logement, initialement fixé à 75 % de 60 000 euros est rehaussé à 75 % de 80 000 euros, soit 60 000 euros. Le seuil de questionnement quant à l'opportunité, je l'ai dit tout à l'heure, est donc passé de 100 000 à 120 000 euros. Parallèlement, l'échéance pour le dépôt à la SWL de l'ensemble des résultats mis en concurrence a été reculée – je l'ai dit tout à l'heure. Face à la hausse importante de la construction et du manque de disponibilité de certains matériaux, cette disposition permet aux sociétés de mieux prendre en compte la réalité économique du moment et la planification de nos opérations.

Enfin, je souligne qu'il faut voir le plan de rénovation non pas comme une initiative isolée, mais bien comme une partie d'une politique globale et continue au regard des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés collectivement à l'horizon 2030. Par ailleurs, et comme vous le savez, le Gouvernement s'est engagé à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité majeure dont l'objectif final est la neutralité carbone de l'ensemble du

bâti. Il a toujours été et reste dès lors évident que les prochains gouvernements seront amenés à poursuivre ces politiques.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Vous m'avez répondu en détail en fonction des différentes questions que je vous ai posées. Je retiens globalement que face aux besoins très nombreux en matière de logement, vous réalisez combien il faut offrir un logement de qualité aux personnes qui ont besoin de ces logements. Vous avez donc augmenté les montants pour que l'on puisse les rénover, c'est très bien.

Cela permet aussi aux sociétés de logements publics de voir avec un peu moins d'inquiétude l'avenir. À travers les projets qui sont les vôtres en termes de révision de mécanisme, de modification de l'article 94, cela va pouvoir aider aussi les sociétés à équilibrer leurs comptes, en leur permettant d'avoir plus de mixité sociale et d'augmenter ainsi leur prix de revient.

Je suis ce dossier avec intérêt, parce que je pense que le logement est une pierre importante dans la vie de beaucoup de citoyens. Je suis contente de savoir que vous avez une vision qui permet de lutter contre ces logements mis à disposition qui sont des passoires énergétiques.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PROJET DE CONTRÔLES MYSTÈRES POUR LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION AU LOGEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet de contrôles mystères pour lutter contre la discrimination au logement ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a approuvé le 15 septembre dernier un avant-projet de décret visant à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement. Le texte organise notamment la réalisation de contrôles mystères effectués par l'administration régionale.

Le texte n'est passé qu'en première lecture. Il va faire l'objet de différents avis, ainsi que d'une seconde lecture et d'un passage au Conseil d'État.

Si le contrôle effectué par l'administration conclut à une suspicion d'infraction, une audition sera proposée au contrevenant dans les 30 jours à dater de la réalisation du contrôle. En plénière, il y a 15 jours, vous avez déclaré : « Le contrevenant aura alors à faire la charge de la preuve inverse, mais il y aura des possibilités de recours ».

J'aimerais aller un peu plus loin très concrètement quant à la façon dont ces contrôles vont être mis en place. Le diable, dit-on, se cache dans les détails.

Quelles seront les modalités précises de ces contrôles mystères effectués par des agents de l'administration, si j'ai bien compris ? Quels garde-fous prévoyez-vous ? Il en faudra, notamment en vue de respecter le droit pour le propriétaire d'un logement de choisir son locataire. Je précise : autant il est essentiel de ne plus tolérer les trop nombreuses discriminations au logement sur base par exemple de la situation familiale, du genre, de l'orientation sexuelle, de la couleur de peau, autant il est essentiel aux yeux de mon groupe de préserver la liberté contractuelle entre le bailleur et le candidat locataire.

La proposition de résolution visant à lutter contre les discriminations en matière de logement que nous avons adoptée à l'unanimité le 28 juin 2017, j'en étais. J'ai le texte devant moi. Cette proposition stipulait que les contrôles mystères doivent être réalisés « de manière loyale, légale et non provocante ».

Avez-vous repris les mêmes termes dans votre avant-projet de décret ? Si non, pourquoi ? Vous l'aurez compris, je voudrais que vous soyez un peu plus précis que vous n'avez pu l'être en question d'actualité, c'était très court.

Lors de cette séance plénière, vous avez signalé qu'un des points les plus difficiles était de faire en sorte que les fonctionnaires chargés de réaliser ces contrôles soient immunisés sur le plan pénal. Que craignez-vous concrètement ?

Pour finir, j'ai vu qu'une évaluation de ces contrôles mystères serait prévue – c'est très bien –, afin d'en analyser les impacts positifs et négatifs. Quels seront vos critères pour évaluer cette nouvelle mesure ? Je vous remercie de m'éclairer.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question qui va me permettre de préciser l'objet.

Tout d'abord, je souhaite vous rappeler que l'avant-projet de décret qui poursuit son chemin est avant tout le fruit d'un travail de fond qui a été mené en amont avec différentes parties prenantes : Unia, l'Institut professionnel des agents immobiliers, la Fédération des agents immobiliers francophones ou le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Beaucoup de ces partenaires

seront à nouveau sollicités pour rendre un avis avant l'adoption définitive du texte.

La procédure de réalisation des contrôles mystères est reprise précisément dans l'avant-projet. Par ailleurs, les agents habilités à réaliser ces tests suivront une formation commune. L'objectif est de pouvoir déceler les discriminations directes ou indirectes sans aucune provocation afin de ne pas porter atteinte à la fiabilité de la preuve. L'interdiction de provocation est d'ailleurs clairement mentionnée dans l'article 9, paragraphe 5 de l'avant-projet de décret. La terminologie qui a été reprise a été modifiée pour se rapporter au concept de provocation, qui est lui-même défini de l'article 30 du titre préliminaire du Code de procédure pénale. Vous l'avez évoqué, la loyauté et la légalité de la preuve sont les corollaires de la non-provocation. Ces termes sont repris dans le commentaire des articles pour justifier l'interdiction de provocation. Le but des agents de l'administration est de déceler la discrimination directe ou indirecte à l'égard d'un candidat preneur présentant un ou plusieurs critères protégés. Pour cela, ils doivent être irréprochables sur le plan de la provocation afin de ne pas mettre à mal l'ensemble de la procédure, mais aussi, pour ne pas, eux-mêmes, réaliser de discriminations, ce qui les exposerait à des poursuites pénales.

Il s'agira de confier cette place à des agents qui disposent d'une formation suffisante pour mettre en place la situation fictive nécessaire au test, tout en maîtrisant celle-ci.

Pour ce qui est du droit du propriétaire de choisir son locataire, il n'est pas prévu d'en faire fi. Au contraire, ce droit est bien réaffirmé dans l'article 5 de l'avant-projet de décret qui dispose que « sans préjudice de l'article 6 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation, le bailleur et l'agent immobilier choisissent librement et sans discrimination le preneur ». Pour rappel, cet avant-projet n'a pas pour but d'empêcher le propriétaire d'exercer sa prérogative normale, naturelle et légale de choix final de son locataire à qui il confiera son bien, mais de lutter contre les discriminations dans l'accès au droit du logement en proposant un système du contrôle des pratiques.

Enfin, pour ce qui concerne les critères d'analyse de la procédure, l'administration va œuvrer avec les membres du groupe de travail ad hoc afin de déterminer la meilleure manière d'évaluer les conséquences de la mise en œuvre de ces contrôles mystères. Il me fera alors une proposition à cet égard.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je dois dire que je suis rassurée vraiment par la réponse du ministre qui a bien assisté sur les deux aspects. L'indispensable lutte contre les discriminations, on est tous d'accord là-dessus, ce n'est pas pour rien que cette proposition de résolution en 2017 avait été votée à l'unanimité. Nous ne pouvons pas tolérer que l'on écarte un candidat locataire parce qu'il n'a pas la bonne couleur de peau aux yeux du bailleur, ou qu'il a telle ou telle orientation sexuelle, ou religieuse, ou que cette personne vit seule, par exemple. Il est indispensable d'un autre côté et vous l'avez réaffirmé, de préserver la liberté du propriétaire de choisir son locataire dans le respect des dispositions légales. Autrement dit, si je suis un bailleur, j'ai le droit de m'assurer que le candidat locataire ait les moyens suffisants de subsistances pour payer le loyer, mais je ne peux pas discriminer sur base du fait que les moyens dont il dispose proviennent, par exemple, d'allocations de chômage ou autres.

Je suis rassuré, Monsieur le Ministre, d'entendre que tout cela soit prévu noir sur blanc dans le projet et qu'une formation soit prévue.

J'insiste sur un dernier mot. C'est très bien de prévoir des tests de situation des contrôles mystères. N'oublions pas évidemment la nécessaire prévention.

La pédagogie fonctionne aussi. D'ailleurs, je reprends le texte de notre proposition de résolution, dans laquelle il y avait toute une série de demandes au Gouvernement wallon qui concernaient cette prévention. Vous me dites que c'est prévu de travailler. C'est indispensable de sensibiliser les agences immobilières sociales, les syndicats de propriétaires, et cetera. On arrive souvent à de meilleurs résultats avec de la prévention qu'avec de la répression, même si les deux doivent aller de pair.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES ENGAGEMENTS DU COMMISSARIAT À LA RECONSTRUCTION SUR LE RÉSEAU DE GAZ DE ROCHEFORT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les engagements du Commissariat à la reconstruction sur le réseau de gaz de Rochefort ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, au moins 38 ménages rochefortois s'apprêtent à passer l'hiver sans chauffage. La cause de ce problème vient de la suite des inondations de juillet 2021.

En février dernier, la Commune de Rochefort annonçait à ces ménages que le réseau de distribution du gaz allait être agrandi aux frais de la commune grâce à un subside initialement prévu pour le relogement. En effet, à l'époque, le Commissariat à la reconstruction

avait donné son accord pour que le subside soit utilisé dans ce sens.

Le problème est que le Commissariat à la reconstruction n'existe plus aujourd'hui et que la direction des pouvoirs locaux qui a repris le suivi du subside n'est pas d'accord avec cet emploi de l'argent régional.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment se fait-il que vous n'ayez pas garanti le maintien des engagements du commissariat à la reconstruction envers les communes et la population ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question qui va me permettre de clarifier cette difficulté. La divergence d'interprétation que vous évoquez entre l'administration régionale et la Commune de Rochefort repose sur la notion d'éligibilité des travaux, de l'aide exceptionnelle que nous avons proposée aux communes en matière de relogement des personnes sinistrées, octroyées suite aux inondations.

Les travaux envisagés par la Commune de Rochefort portent sur l'extension du réseau de distribution de gaz des rues du Hableau, de Dewoin, Louis-Banneux et la ruelle du Bu à Rochefort.

Pour rappel, cette aide devait être réservée à la prise en charge de travaux destinés à reloger les personnes sinistrées par les inondations. Toutefois, compte tenu des cas spécifiques rencontrés sur le terrain, le Commissariat à la reconstruction avait été invité à mon initiative à adopter une interprétation non restrictive de la notion de dépense éligible. C'est dans cette logique que l'éligibilité des travaux d'extension du réseau de gaz avait été spécifiquement acceptée en novembre 2021 pour l'approvisionnement de logements sinistrés sur Jemelle. S'agissant de travaux d'extension du réseau de gaz à Rochefort, j'ai effectivement été informé fin octobre de la divergence de points de vue que vous avez évoquée entre l'administration et ce que j'avais moi-même demandé au commissariat.

Après contact avec mon administration et prise de connaissance du dossier lorsque cela m'est parvenu, et compte tenu de la volonté de la commune d'assurer la sécurisation d'approvisionnement, ce qui est bien légitime, en énergie des logements situés dans la zone sinistrée, j'ai confirmé l'éligibilité de ces travaux à l'aide exceptionnelle.

La Commune de Rochefort et l'administration ont été informées de cette décision afin que les travaux ne souffrent d'aucun retard, dans l'intérêt général.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Si j'ai bien compris, cela veut dire que les travaux d'élargissement sont garantis. C'est une bonne nouvelle parce qu'en effet, ce qu'il fallait, c'était trouver une solution pour permettre à ces familles de passer l'hiver au chaud. Je suis satisfait que vous ayez pu clarifier la situation. Les personnes vont se chauffer, c'est ce qui compte le plus, on peut le saluer.

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA NÉCESSAIRE RÉACTION URGENTE DU GOUVERNEMENT WALLON FACE AU MANQUE DE KOTS EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉLARGISSEMENT DES MISSIONS DES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES (AIS) ET DES ASSOCIATIONS DE PROMOTION DU LOGEMENT (APL) AUX LOGEMENTS ÉTUDIANTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Antoine, sur « la nécessaire réaction urgente du Gouvernement wallon face au manque de kots en Wallonie » ;
- M. Dispa, sur « l'élargissement des missions des agences immobilières sociales (AIS) et des associations de promotion du logement (APL) aux logements étudiants ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous l'avez compris, nous jouons en stéréo, mais avec la même partition, chacun l'entonnant avec ses accents.

Ce n'est pas un sujet nouveau, convenons-en, mais aujourd'hui, le constat est établi : la Région wallonne manque cruellement de logements étudiants.

Le bureau d'étude et d'expertise immobilière Statim concluait avec la nécessité de construire 95 000 kots – à l'échelle de notre pays, certes – d'ici 2030. L'adéquation entre l'offre et la demande devient quasiment impossible à assurer.

C'est vrai dans toutes les cités universitaires, et même à Louvain-la-Neuve, où l'UCL dispose de 4 500 kots, ce qui en fait la première université propriétaire de kots à l'échelle européenne. Malgré cet effort, l'offre et la demande de coïncident plus, ni là ni ailleurs, avec pour conséquence la pression sur les prix qui ont augmenté de plus de 8 % en Wallonie pour atteindre un montant moyen, connu, déclaré de 385 euros sans les charges.

Aujourd'hui, un grand nombre d'étudiants dépensent plus de 450 euros par mois pour se loger, ces prix pouvant varier d'une ville universitaire à l'autre. Nous ne connaissons pas encore cette nouvelle réalité d'étudiants qui louent un logement et se partagent les chambres de celui-ci pour tenter de réduire la facture. Les propriétaires l'ont bien compris et ont eux-mêmes adapté le prix des logements en termes de colocation, avec des garanties particulièrement importantes.

Les universités et les hautes écoles, qui sont les premières concernées, tentent de trouver de nouvelles solutions face à cette pénurie. Elles savent qu'elles ne peuvent pas s'adresser à la Fédération Wallonie-Bruxelles dont ce n'est pas le métier et dont la situation financière lui interdit toute forme d'investissement de ce genre pour le moment.

Parmi les solutions originales, j'ai déjà partagé avec vous celle de l'UCLouvain qui a fait l'acquisition de *tiny houses* à Mons. Je ne dis pas que c'est la solution, mais c'est une solution qui a au moins le mérite de la rapidité et de l'efficacité. Cinq mini-maisons sont proposées à la location pour les jeunes, chaque mini-maison pouvant abriter deux étudiants – c'est une goutte d'eau puisque dix jeunes ont trouvé une formule – avec une superficie de 22,5 mètres carrés. Cette solution a le mérite d'offrir tout ce que recherchent les jeunes concernés : une douche, une cuisine équipée et un chauffage à pompe à chaleur, ce qui est particulièrement précieux pour le moment. Du reste, l'université elle-même n'exclut pas de poursuivre dans cette voie en termes d'efficacité et de rapidité.

Au-delà de cet exemple, qui relève de l'anecdote, mais qui démontre que des solutions sont recherchées et possibles, comment allez-vous relancer la création de kots en partenariat avec les SLSP ?

Entre 2009 et 2014, où j'ai eu le bonheur et l'honneur de siéger au Gouvernement, nous avons dégagé des crédits à destination des sociétés locales pour construire et aménager des kots, avec une première, que je veux mentionner, très réussie, celle de « Notre maison » à Louvain-la-Neuve, où près de 90 % sont réservés à des étudiants, soit dont les parents vivent dans des logements publics, soit dont les revenus le justifient, et 10 % pour assurer une mixité particulièrement bienvenue.

Cet exemple a été imité par d'autres, mais ne s'est pas généralisé, ce qui fait que, malheureusement, il y a toujours et chroniquement cette pénurie de kots de qualité et accessibles au plus grand nombre. Or, vous savez comme moi, Monsieur le Ministre, combien, au-delà même du cursus académique, il est important dans le parcours d'une vie de voir les étudiants assumer leur autonomie et disposer de leur propre logement, même si, le week-end, ils peuvent revoir leurs parents avec plaisir.

Vous m'aviez dit à l'époque ne pas être opposé aux *tiny houses*, mais que vous vouliez en faire une évaluation. Pouvez-vous y revenir ?

Combien de montants allez-vous dégager dans l'important Plan de logement compris dans le Plan de relance ? Il est tellement important que, étant donné que son exécution tarde, il suscite l'appétit d'aucuns de venir reprendre des crédits parmi celui-là, considérant que l'on pouvait différer. C'est inquiétant parce que, comme il y a eu un basculement des crédits ordinaires qui ont été asséchés au profit du Plan de relance, si ce dernier est écorné du fait de la non-exécution des logements publics, il y a un risque qu'il n'y ait plus du tout de crédits disponibles pour l'aménagement de kots. Pourquoi ne pas...

M. le Président. – Vous êtes en dépassement de plusieurs minutes, Monsieur le Député.

M. Antoine (Les Engagés). – Je termine, rassurez-vous. Je suis désolé.

Pourquoi ne pas permettre aux SLSP de mettre en colocation certains de leurs immeubles ou, mieux, de prendre en location des logements et de les mettre en colocation avec la garantie de la SLSP en termes de restitution des lieux ?

Voilà des formules nouvelles qui devraient inspirer le ministre.

Pourquoi ne pas voir directement la Société wallonne du logement se lancer dans l'offre de logements réservés aux étudiants ?

Je suis désolé pour le temps de parole et je vous remercie de me l'avoir rappelé.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, complémentairement à la question de M. Antoine, je voudrais vous interroger sur les initiatives prises en faveur des logements étudiants et, en l'occurrence, par l'entremise des organismes de logement à finalité sociale.

Cet été, le Gouvernement wallon a adopté, sur votre proposition, un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale. Celui-ci a pour objectif, d'une part, de faciliter la prise en gestion de logements par les agences immobilières sociales et les associations de promotion du logement en élargissant aux logements étudiants et, d'autre part, de faciliter la prise en gestion de logements de personnes âgées en leur permettant d'opter pour un logement adapté.

Dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption de cet avant-projet d'arrêté, l'avis du pôle Logement et de

l'Union wallonne des agences immobilières sociales est requis. Avez-vous bien requis ces avis et les avez-vous d'ores et déjà reçus ? Quelle en est la portée ? Avez-vous également pu réceptionner l'avis du Conseil d'État sur ce projet d'arrêté ?

Comment comptez-vous faciliter l'acquisition et l'offre de logements étudiants par cette voie ? Comment allez-vous atteindre cet objectif ?

Quel sera le rôle précis des agences immobilières sociales et des associations de promotion du logement ? Avez-vous, le cas échéant, prévu des ressources humaines supplémentaires afin de leur permettre d'atteindre ces objectifs ?

Enfin, combien de logements pourront-ils être créés ? Dans quel délai ? À quel prix ?

Je vous remercie déjà pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions qui me permettent de faire le point sur cette problématique importante. Comme vous, je constate bien qu'il y a de nombreuses difficultés à trouver un logement étudiant et que la crise du logement n'épargne pas les étudiants. Ces derniers, dont le nombre est en augmentation, rencontrent de plus en plus de difficultés à se loger décemment avec un loyer accessible. D'ailleurs, le marché du logement étudiant augmente plus vite que le marché de bail de résidence principale.

Les missions historiques des agences immobilières sociales portent sur la prise en gestion de logements destinés aux ménages ayant accès au logement social. C'est donc assez naturellement que nous avons envisagé d'étendre leur périmètre d'intervention pour leur donner la possibilité de prendre en gestion des kots étudiants à des conditions sociales.

De leur côté, les associations de promotion du logement, les APL, étant donné leurs missions spécifiques, ont déjà la possibilité de prendre des kots en gestion ou d'assurer un accompagnement social des étudiants les plus vulnérables.

J'ai donc proposé une modification de l'arrêté du 12 décembre 2013 relatif aux organismes à finalité sociale afin de permettre aux AIS de prendre en gestion des kots étudiants. Cette modification ne se limite pas à rendre la chose réglementairement possible, mais se veut aussi un incitant réel. Il est en effet prévu d'octroyer à l'AIS un montant annuel de 1 000 euros par kot pris en gestion.

Cette aide, en supplément du financement traditionnel, se justifie par la masse additionnelle de travail due à une plus grande rotation des baux et par le fait que l'AIS devra adapter l'accompagnement social qu'elle prodigue habituellement à ses locataires pour répondre aux besoins d'un public plus jeune.

Tant les AIS que le pôle Logement du CESE ont rendu un avis positif et salué cette proposition qui permet à tous les étudiants d'accéder plus facilement à un logement. Cela permettra de présenter prochainement le texte en deuxième lecture au Gouvernement avant sa transmission au Conseil d'État.

Leur avis vise essentiellement des précisions quant au type d'enseignement éligible et met en évidence la nécessité d'appliquer ce nouveau dispositif avec souplesse. Il est par exemple proposé d'ouvrir le champ d'action aux étudiants de la classe moyenne au vu de la menace que fait peser la précarité énergétique sur une part grandissante de la population. Le texte sera donc adapté afin de permettre à un certain pourcentage d'étudiants relevant de la catégorie des revenus moyens d'accéder à un kot qui pourra être géré dorénavant par une AIS. La priorité sera cependant accordée à ceux qui ont des revenus précaires ou modestes. L'objectif est de prendre en gestion 200 kots au cours de la prochaine année, dans l'espoir d'atteindre les 600 à l'horizon 2025. Le Fonds du logement, dans le cadre de ses missions envers les AIS, assurera l'évaluation de ce nouveau dispositif ainsi que son financement avec le soutien de la Wallonie.

Concernant l'accroissement structurel du nombre de logements étudiants dans notre région, j'ai déjà pu m'exprimer. Je déclare à nouveau ma volonté de lancer prochainement – quand je dis prochainement, je ne désespère pas que ce soit avant la fin de l'année – un programme qui visera la création de logements étudiants à destination non seulement des SLSP, mais, je l'espère, lorsqu'on devra vérifier les textes légaux, à destination des universités, des hautes écoles ou encore des communes.

La préparation est en voie d'achèvement, mais la mise en œuvre dépend de l'adoption définitive par le Gouvernement d'un arrêté qui permet le financement de ce type de logements. Elle devrait intervenir d'ici la fin de l'année, comme je le disais. J'ajoute que j'ai également, par un précédent dossier, fait travailler une grille indicative du coût des loyers des logements étudiants.

Ensuite, pour ce qui concerne le recours à l'habitat léger pour renforcer l'offre de logements étudiants, la possibilité sera donnée aux SLSP, sans pour autant faire l'objet d'un programme spécifique. Ce type d'habitat devrait respecter un ensemble de caractéristiques fixées dans un arrêté dont l'adoption définitive interviendra cette année. Je pense que ça peut être aussi une piste intéressante.

Enfin, concernant le développement de kots par le biais de PPP ou à la vente par la SWL, il est dans mes intentions de prévoir ces possibilités dans le cas de la mise en œuvre du projet de Plan de relance qui vise à l'augmentation de la création de logements d'intérêt public par les PPP.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Les intentions sont là. L'annonce des réformes et des moyens budgétaires est confirmée. Il s'agira dès lors de concrétiser ces annonces pour qu'elles deviennent une réalité. Mais il me semble qu'il y a des pistes intéressantes et celles que j'avais évoquées par les SLSP, M. Dispa les a très judicieusement évoquées avec les AIS. Il y a donc là un ensemble de batteries et d'ouvertures, notamment aux universités et hautes écoles, voire aux communes et un certain nombre de conditions qui me paraissent concourir à l'objectif que nous avons soulevé.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Vous annoncez un objectif de 200 kots l'année prochaine, 600 en régime de croisière à l'horizon 2025. Peut-être ne s'agira-t-il pas d'une augmentation nette puisqu'on pourrait imaginer qu'il y ait un glissement du secteur privé vers les agences immobilières sociales. Mais peu importe. En tout cas, l'initiative me paraît vraiment intéressante. Je le dis en étant bourgmestre d'une commune universitaire où la question du logement étudiant est très prégnante et où l'agence immobilière sociale territorialement compétente pourrait certainement apporter une aide intéressante à l'égard tant des étudiants eux-mêmes que des propriétaires.

J'ai pris bonne note de l'incitant de 1 000 € par an et par kot que vous prévoyez. Par ailleurs, je ne peux que vous encourager à élargir le champ des bénéficiaires potentiels. Vous parlez d'étudiants relevant de la classe moyenne. Quand on connaît les difficultés du logement étudiant et le surenchérissement des prix des loyers et des coûts énergétiques, je pense qu'il est souhaitable d'élargir au maximum le champ des bénéficiaires potentiels pour que la mesure puisse réellement produire son effet sur le plus grand nombre possible d'étudiants concernés.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES COÛTS DE L'ÉNERGIE DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les coûts de l'énergie dans les logements sociaux ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, la hausse du coût de l'énergie n'épargne personne et certainement pas les locataires sociaux qui doivent payer entièrement les charges relatives à la consommation énergétique de leurs logements.

Par exemple, à Jemeppe-sur-Sambre, des logements sociaux sont chauffés avec des poêles à pellet. Les pellets ont vu leur prix tripler sur quelques mois. Ces habitants sont donc confrontés à des hausses de prix et de charges pour le chauffage qui sont vraiment importantes. Dans ce cas précis, puisqu'il s'agit de pellet, ils ne tombent pas dans le périmètre des aides du Fédéral. On pourrait citer bien d'autres exemples de locataires pris à la gorge par leur facture d'énergie. On ne dit pas que vous ne faites rien à ce niveau, Monsieur le Ministre, on sait bien que vous avez mis en place un plan de rénovation des logements publics qui devrait aider de nombreux locataires qui bénéficieront d'une meilleure isolation. Néanmoins, malheureusement, et comme vous le dites souvent vous même, tout ne sera pas fait du jour au lendemain avec un coup de baguette magique. D'ici à la rénovation effective de leur logement, certains devront faire face à l'hiver avec des passoires énergétiques et des tarifs énergétiques qui explosent.

Face à cette situation, nous n'avons encore pas vu d'action ni de communication de votre part. Pourquoi n'avez vous pas communiqué pour que des actions soient prises pour aider les locataires face aux prix de l'énergie ? Quelles actions allez-vous mettre en place avec les différentes SLSP pour venir en aide aux locataires sociaux sur cette problématique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous, je suis préoccupé par la situation et par ce qu on peut appeler la précarité énergétique, à laquelle bon nombre de nos citoyens sont confrontés, y compris ceux qui se trouvent dans des logements publics. Vous connaissez ma position on en a débattu, c'est sur la table du Gouvernement relativement à une limitation de l'indexation qui visera à rendre du disponible, lié aux performances énergétiques, à de nombreux locataires. J'espère que le feuilleton se terminera au cours de cette semaine, on aura l'occasion d'en reparler. Vous avez évoqué également le vaste Plan de rénovation énergétique que l'on a pris. Heureusement qu'il a été mis sur la table parce qu'en réalité, compte tenu du fait que des locataires dans le logement public voient leurs loyers liés à leurs revenus, ils pourront voir un coût énergétique plus important que le loyer.Vous savez aussi que je me suis refusé à une augmentation des loyers. Je crois que cette décision va quand même rendre

beaucoup de disponibles et je pense humblement qu'elle était judicieuse.

Parallèlement à cela, nous avons dans notre plan débloqué 7,5 millions d'euros pour assurer l'accompagnement des locataires sociaux et pour leur permettre d'accompagner leurs comportements de manière durable pour ce Plan de rénovation. Je dois aussi vous dire que les SLSP ne restent pas les bras croisés, peut-être que je devrais rappeler ce que les SLSP font. Elles développent aussi, vis-à-vis des locataires des actions sociales par rapport à ceux qui sont confrontés comme tout le monde à la hausse des prix de l'énergie, en dehors des grandes opérations que je viens de nommer, notamment comme intermédiaires. Ce sont elles qui se chargent d'être les intermédiaires des locataires sociaux vers les organismes compétents tels que les fournisseurs, les distributeurs d'énergie ou encore les CPAS. En d'autres termes, ce sont des agents des SLSP qui sont chargés d'accompagner les locataires pour obtenir les différentes aides auxquelles ils ont droit. Donc associé au tarif social, une grande majorité des locataires de logements publics ont ainsi accès aux primes. Vous avez aussi parlé de la situation isolée des pellets, mais reconnaissons que le reste du champ est couvert. Néanmoins, on restera à l'écoute des difficultés des citoyens je le redis pour conclure, l'ensemble du secteur est mobilisé et il mettra tout en œuvre pour faire face à cette crise que personne n'a voulue, mais que nous subissons.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je ne vous cache pas qu'on aurait pu attendre des aides directes pour ces locataires qui sont déjà fragilisés.

À tout le moins, comme vous le dites, on doit s'assurer de l'accompagnement social des locataires ; vous avez parlé de 7 millions d'euros consacrés à cela.

C'est important, car nous devons nous assurer que les locataires des logements sociaux bénéficient bien du tarif social. En effet, il arrive souvent qu'ils ne le soient pas ; cela pose de gros problèmes. Cela fait une belle différence d'un point de vue de la facture énergétique.

Vous avez eu une communication spécifique pour les communes sur la gestion de l'énergie. Pourquoi pas vers les SLSP ? Cela pourrait être une idée.

M. le Président. – Merci, à tout à l'heure et bon appétit.

- La séance est suspendue à 12 heures 50 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CRI DE DÉSESPOIR DU CPAS D'ÉCAUSSINNES ET LES DEMANDES D'AIDE QUI EXPLOSENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cri de désespoir du CPAS d'Écaussinnes et les demandes d'aide qui explosent ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, « les gouvernements se rendent-ils compte que les CPAS ont fait face à une multitude de crises ? Qu'ils doivent assumer de plus en plus de missions avec relativement moins de moyens ? Que les communes sont elles aussi sous pression et peuvent de moins en moins venir en aide au CPAS ? Que le personnel est en souffrance ? Que les moyens manquent, que les CPAS sont trop peu considérés pour ce qu'ils font ? Que les bénéficiaires, inévitablement, vont en payer le prix ? ». Voilà comment se terminait un communiqué de presse envoyé par le CPAS d'Écaussinnes aux différents gouvernements, tout en réclamant d'urgence une réflexion globale et des moyens conséquents.

Suite à la crise de l'énergie, les gouvernements ont poussé les gens à aller voir les CPAS, dont les assistants sociaux sont submergés, car aucun moyen supplémentaire ne leur est accordé. Avec la complexité des dossiers, les CPAS se transforment en agent administratif du Gouvernement. Concrètement, les CPAS sont noyés. Récemment, le CPAS de Colfontaine dans le Borinage expliquait qu'il avait déjà épuisé deux tiers des aides disponibles en matière d'énergie, à cause notamment d'un nouveau public issu de la classe moyenne. Il demande que de nouveaux fonds relatifs à l'aide en énergie soient créés ou que ceux existants soient renforcés et des subventions pour engager du personnel en suffisance.

Nous pourrions multiplier les exemples.

D'ailleurs, la Fédération des CPAS wallons tire la sonnette d'alarme pour les mêmes raisons, tout en soulignant qu'il y a eu 100 % d'aide alimentaire en plus en deux ans et 40 % de personnes en plus dans les services de médiation de dettes. Face à cette crise sans précédent, comment expliquez-vous que le Gouvernement n'ait pas pris de mesures fortes pour aider les CPAS ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, loin de moi l'idée de minimiser le rôle des CPAS et leur rôle d'amortisseur social. Mais, il faut d'abord remettre les choses à leur place. Vous savez comme moi que la compétence est mixte. Vous évoquez notamment des fonds ; ces fonds sont des matières fédérales.

Je n'ai pas dit que nous n'avons rien à voir avec et que nous n'apportons pas notre support. Néanmoins, il faut remettre les choses à leur place.

Dès lors, la stratégie d'aide ou de soutien aux CPAS ne varie pas de celle apportée aux communes, à savoir garantir les mécanismes d'indexation des dispositifs de financement qui existent au niveau régional et demander au Fédéral d'assumer le financement des politiques sociales.

Pour le financement général, l'indexation annuelle est la même que celle du Fonds des communes, c'est-à-dire le taux d'inflation majoré de 1 %. La dotation régionale allouée au Fonds spécial de l'aide sociale a ainsi été revue à la hausse de plus de 5 millions d'euros lors du premier ajustement budgétaire 2022. J'ai demandé les mêmes dispositifs pour le budget 2023.

Pour leur part, les subventions réglementées octroyées par la ministère de l'Action sociale sont indexées de la même manière que les traitements, soit 2 % à partir du deuxième mois qui suit le dépassement de l'indice pivot.

Les subventions facultatives ne sont pas indexées, mais comme leur nom l'indique, elles ne sont pas a priori pérennes puisqu'elles sont facultatives.

Par ailleurs, je rappelle que, dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a – sous mon impulsion – dégagé une enveloppe inédite de 20 millions d'euros pour aider les CPAS les plus touchés. Cela correspond à l'engagement de 200 équivalents temps plein dans le cadre de contrats à durée déterminée de deux ans.

Enfin, dans sa saisine du CODECO, le Gouvernement wallon a soutenu plusieurs revendications des CPAS vis-à-vis du Fédéral, dont celle d'augmenter le remboursement du revenu d'intégration à hauteur 90 %, ce qui rendrait aux CPAS wallons des marges de manœuvre de l'ordre de 140 à 150 millions d'euros.

S'agissant de la souplesse demandée pour le financement de l'aide sociale complémentaire, la question doit être réglée entre le CPAS et son autorité de tutelle, à savoir la commune. Si les élus locaux estiment que le CPAS doit agir financièrement au-delà des financements fédéraux et régionaux, la décision leur revient et c'est alors la commune qui doit financer cette aide complémentaire.

Enfin, il va sans dire que je continue de suivre l'évolution de cette situation en parfaite collaboration avec la Fédération des CPAS avec qui j'entretiens des contacts extrêmement réguliers.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre. J'entends et prends bonne note des mesures prises.

Je suis conscient du rôle essentiel du Fédéral, mais comme ce sont les mêmes partis, je vous invite à aller mettre la pression là-bas aussi.

Les CPAS sont les derniers remparts contre l'extrême pauvreté. Après le CPAS, il reste la mendicité, les colis alimentaires dans des ASBL. Dans un pays comme la Belgique, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable. J'entends que des mesures sont prises, mais si les CPAS poussent un cri d'alarme, ce n'est pas pour rien. Ils ont vraiment le sentiment qu'ils n'y arriveront pas. C'est quelque chose que l'on ne peut pas accepter. Il faut vraiment tout mettre en œuvre pour garantir la survie du système. Sinon les gens vont se retrouver à la rue, en train de mendier. C'est quelque chose qui, dans un pays riche, n'est pas acceptable.

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CADASTRE DES OUVRAGES D'ART COMMUNAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cadastre des ouvrages d'art communaux ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les tragiques inondations de l'année dernière ont mis au jour une problématique qui avait sans doute été sous-estimée par le passé, mais qui était néanmoins importante compte tenu de l'enjeu, en termes de sécurité notamment : l'absence de cadastre des ponts communaux.

On estime ainsi entre 5 000 et 10 000 ouvrages d'art appartenant aux communes. Or, les services de la Région ignorent aujourd'hui l'état de vétusté de ces ponts, en raison de l'absence d'informations transmises par les communes. Certaines communes ignorent même qu'elles sont propriétaires de certains de ces ponts.

Un projet pilote avait bien été lancé en 2015 pour encourager les communes à recenser leurs ouvrages, mais seule une quinzaine d'entre elles avait joué le jeu. Elles seraient aujourd'hui environ 25 selon ce que j'ai pu lire dans la presse.

Ce manque d'information a des conséquences très concrètes puisqu'au plus fort de la crise des inondations, l'analyse de la sécurité des ponts concernés par les dégâts avait, par exemple, été rendue extrêmement difficile en raison de l'absence de cadastre précis, ce qui avait engendré notamment une perte de temps particulièrement préjudiciable.

En réponse à cette problématique, le Gouvernement vient de lancer un cadastre des ponts communaux qui sera complété d'un indice de l'état de santé de ceux-ci. C'est une excellente initiative.

Monsieur le Ministre, comment allez-vous procéder pour assurer concrètement la mise en œuvre de cet inventaire, alors que, jusqu'à présent, il faut bien le reconnaître, les communes n'ont pas vraiment joué le jeu ?

Dans quelle mesure les communes seront-elles associées à la démarche ?

Une fois réalisé, quelles mesures avez-vous prises pour que cet inventaire reste dynamique et en particulier en ce qui concerne la dimension relative au suivi de l'état de santé de ces ponts ?

Par ailleurs, quel suivi avez-vous prévu pour cet inventaire, notamment en termes de moyens, pour permettre aux communes d'effectuer les réparations qui s'avéreraient nécessaires ?

Enfin, d'ici la mise en œuvre de cet inventaire – j'imagine que cela va prendre un certain temps –, quelles autres initiatives prenez-vous ou avez-vous l'intention de prendre pour encourager les communes à entretenir leurs ouvrages d'art et collaborer avec la Région, notamment en mobilisant les outils déjà disponibles à cet égard ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous avez raison de dire que le succès de ce projet dépendra du taux de participation des communes. C'est la raison pour laquelle je souligne qu'il est entièrement gratuit pour ces dernières.

Le projet « Banque de données des ouvrages d'art » partage avec le présent projet la mise à disposition gratuite des données du SPW Ml.

Il incombe au personnel communal d'alimenter cet outil de gestion et d'y intégrer les inspections des ouvrages. Ce personnel n'étant souvent pas qualifié pour ce travail, il aurait été nécessaire de confier un marché à un bureau d'étude spécialisé pour réaliser ces inspections.

Outre le coût de celui-ci, que la commune aurait dû assumer, le frein tenait aussi à la complexité pour une commune, peu au fait de cette question, de rédiger ces cahiers des charges et de suivre ces marchés.

Avec le marché régional en cours, c'est justement cet ensemble qui est proposé gratuitement aux communes. Les services spécialisés du SPW MI vont organiser le travail avec des bureaux d'étude qui vont eux-mêmes réaliser le cadastre et les inspections ainsi qu'encoder toutes ces informations dans la BDOA, la Banque de données des ouvrages d'art.

Le rôle des communes sera simple : fournir une liste, si elle existe, des ouvrages dont elle a la gestion, valider la proposition d'inventaire du bureau d'étude et la compléter au besoin. Tout est mis en œuvre pour leur faciliter la tâche. Nous espérons donc que les communes seront séduites par cette proposition qui leur permettra de disposer enfin d'une vision de leur patrimoine, de son état et des priorités d'intervention en termes de stabilité et de sécurité des usagers.

Ce n'est qu'au terme de ce marché prévu sur trois ans que pourra être dressé un réel bilan de l'état de santé des ponts communaux et que seront levées toutes les inconnues actuelles.

L'analyse de celui-ci permettra d'estimer les besoins financiers et humains à consacrer aux ouvrages d'art wallons, mais nous sommes bien conscients que ceux-ci risquent d'être très importants.

Des réflexions sont en cours afin d'inciter les communes à mettre en place une réelle gestion de leurs ponts. Si l'on veut faire un parallèle avec les ponts régionaux, ceux-ci disposent d'un budget spécifique dédicacé à cet investissement et il pourrait en être de même pour les ponts communaux.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments de précision que vous venez de m'apporter. Je me réjouis que ce dossier avance et se concrétise. De nombreux éléments faciliteront la vie des communes puisque la coopération sera essentielle.

Vous avez raison de rappeler que la gratuité est importante en la matière, avec deux points d'attention importants. D'une part, le caractère dynamique du cadastre qui sera établi puisque, une fois que l'identification de l'ensemble des ponts sera établie, il faudra suivre leur état de santé dans le temps. D'autre part, dès à présent, sans attendre la fin, le fait de continuer à encourager les communes à bénéficier des

outils existants, notamment les formations d'inspecteurs. Ce sont des éléments dont il serait utile de faire la publicité auprès des communes, et je ne doute pas que ce sera le cas.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Mugemangango, sur « les engagements du Commissariat spécial à la reconstruction vis-à-vis de la Commune de Rochefort » ;
- Mme Delporte, sur « l'énième cri d'alarme des CPAS » ;
- M. Hermant, sur « le cri de désespoir du CPAS d'Écaussinnes et les demandes d'aide qui explosent » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « les récents investissements d'Enodia-Nethys dans le gaz » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « l'action des pouvoirs locaux pour favoriser la participation électorale » ;
- M. Hazée, sur « le suivi des recommandations de la Commission d'enquête inondations » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Dispa, sur « le suivi de la vente de Voo et Brutélé » ;
- M. Dispa, sur « les demandes de la Fédération des CPAS concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je remercie M. le Ministre, mes collègues parlementaires et surtout les fonctionnaires qui nous permettent d'organiser, toujours avec la même qualité, nos commissions.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 14 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Benoît Dispa, Les Engagés
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Éric Lomba, PS
M. Olivier Maroy, MR
Mme Anouk Vandevoorde, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
NAGE	zone de secours Namur, Andenne, Gembloux, Éghezée
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PPP	partenariat public-privé
PST	programme stratégique transversal communal
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RIS	revenu d'intégration sociale
RRF	Rapid Response Facility (Fonds d'intervention d'urgence)
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
UCL	Université catholique de Louvain
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)
Voo	marque commerciale belge de câblo-distribution (internet, télévision numérique et téléphone)